

**COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2017**



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

[www.ville-grande-synthe.fr](http://www.ville-grande-synthe.fr)

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

## **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017**

## **II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 30 JUIN 2017**

### **A. ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Désignation des suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017**
- 2. Tirage au sort – Candidats jurés au titre de l'année 2018**
- 3. Information sur le rapport annuel – Etat de l'accessibilité**
- 4. Subvention – Acquisition de vélos sans assistance électrique**
- 5. Création de postes – Modification du tableau des effectifs**
- 6. Rapport de la commission consultative des services publics locaux - Bilan d'activités du Varlin**

### **B. Programmation**

- 1. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport annuel d'affectation – Année 2016**

### **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

- 1. Désaffectation immeuble Bonvoisin**
- 2. Déclassement immeuble Bonvoisin**
- 3. Protocole de préfiguration NPNRU – Ilot des peintres**

### **D. CONTRATS - MARCHES**

- 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 16 mars 2017**

### **E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- 1. Nouveaux horaires des parcours de l'école Pierre et Marie CURIE – rentrée scolaire 2017/2018**
- 2. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**

## **F. FINANCES**

- 1. Décision modificative de crédits – Budget Principal – Exercice 2017**
- 2. Décision modificative de crédits – Budget Annexe – Exercice 2017**
- 3. Demande d’octroi d’un fonds de concours au titre du « fonds de soutien des projets d’initiative communale » à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la modernisation de l’éclairage public**
- 4. Don de matériel à des associations – machines à laver/séchoir**

## **III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 21 MARS 2017**

**PRESENTS :**

**M. Damien CAREME, Maire ;  
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,  
Sabrina KHELLAF, Nicole LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET,  
Bernard JUNOT, Nadia ZEMBILGOTIAN-SARASSIN Adjoints ;**

**Nathalie BENALLA, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE,  
Michel POLLAERT, Keltoum AMICHI, Sylvain MAZZA, Karine  
FAMCHON, Sébastien WALLYN, Karima TOUIL, Evelyne  
HAEGMAN, Albert DA COSTA, Béatrice GOIDIN, Michel  
DASSONVILLE, Chantal VANELLE, Sélima CHABAB, Féthi RIAH,  
Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

**Olivier BERTHE à Damien CAREME, Dany WALLYN à Michel  
POLLAERT, José Martinho DA SILVA à Martial BEYAERT, Aïcha  
ZAOUI à Marie-Line VANDENBOSSCHE, Eric FONTAINE à Jean-  
Christophe PLAQUET, Najate BELKALA à Nadia ZEMBILGOTIAN-  
SARASSIN, Angélique ROUCOU à Sélima CHABAB.**

**ABSENTS :**

**Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne  
BOLLE.**

Dans le cadre de la désignation des suppléants des délégués pour les élections sénatoriales, j'ouvre le conseil municipal à 9 heures et je procède à l'appel des élus.

24 conseillers sont présents, il y a 7 pouvoirs, je constate donc que la condition de quorum posée à l'article L. 2121 – 17 du CGCT est remplie.

Je vous propose de désigner Martial BEYAERT en qualité de secrétaire de notre séance.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par moi-même et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir pour les plus âgés Nicolle LUSTRE et Michel POLLAERT et pour les plus jeunes Benoît CUVILLIER et Sébastien WALLYN.  
Merci donc de constituer ce bureau.

Le bureau électoral étant constitué je vous invite donc à procéder à l'élection des suppléants des délégués (je vous rappelle que tous les conseillers de cette assemblée sont délégués de droit) en vue de l'élection des sénateurs. Je rappelle qu'en application des articles L. 289 et R.133 du code électoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel avec respect de la parité.

Je tiens à vous préciser que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon et les membres d'une assemblée de Provence de Nouvelle Calédonie ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent (art. L287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Je vous rappelle que les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune.

Je vous indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire ZERO délégué (ou délégué supplémentaire, car nous sommes tous délégués de droit) et NEUF suppléants.

Les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L 289 du code électoral).

Avant d'ouvrir le scrutin je constate qu'une seule liste de candidats a été déposée. La liste de la Gauche Rassemblée.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

**Monsieur RIAH :**

Non, mais vous pouvez me rappeler qui sont les membres du bureau ?

**Monsieur le Maire :**

Le Maire, les 2 plus âgés et les 2 plus jeunes.

**Monsieur RIAH :**

Qui sont les 2 plus jeunes ?

**Monsieur le Maire :**

Dans l'ordre le plus jeune c'est Benoît Cuvillier, puis c'est Claire DELBEKE, Sébastien WALLYN et après c'est vous.

**Monsieur RIAH :**

Mais qui sont désignés là ?

**Monsieur le Maire :**

Benoît CUVILLIER et Sébastien WALLYN

**Monsieur RIAH :**

D'accord. Pas de liste pour moi.

**Monsieur le Maire :**

Je vais donc vous appeler chacun votre tour et je vous remercie de me faire constater que vous n'êtes porteur que d'une seule enveloppe sauf si vous avez un pouvoir. Je vous remercie de déposer vous-même le bulletin dans l'urne, si un conseiller ne souhaite pas prendre part au vote, cela sera enregistré sur le PV.

**Monsieur RIAH :**

Je ne participerai pas au vote.

**Monsieur le Maire :**

Donc nous le signalerons sur le PV.

Je déclare le scrutin clos.

Je demande aux membres du bureau électoral de bien vouloir procéder au dépouillement, je rappelle que les bulletins déclarés nuls par le bureau seront annexés au procès verbal. Les suppléants sont désignés à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1.

Le nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 30.

Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3.

Le nombre de suffrages exprimés (b-c) : 27.

La liste La Gauche Rassemblée a obtenu 27 voix.

Aussi la liste la Gauche Rassemblée, a obtenu les 9 sièges de suppléants.

Je proclame donc élus suppléants :

1. EL ABASSI MOULAY Lhabib
2. JEUNOT Elsa
3. TOUALBIA Akim
4. NOUAR Malika
5. HENNION Christophe
6. DRYHYNYCZ Sophie
7. CZYMNIOWSKI Sébastien
8. LEBECQUE Ellen
9. BOUDRIA Maamar

Le procès verbal va être établi en 3 exemplaires, aussi je demande aux membres du bureau électoral Madame Nicolle LUSTRE, Monsieur Michel POLLAERT, Monsieur Benoît CUVILLIER et Monsieur Sébastien WALLYN de les signer ainsi que le secrétaire de séance Martial BEYAERT.

Un exemplaire de ce PV sera affiché à la porte de la mairie et sera envoyé en sous-préfecture, le dernier restera dans les archives de la Mairie.

De plus, je vais vous faire passer un tableau que vous voudrez bien remplir uniquement en votre nom, car seuls les élus présents peuvent le remplir, afin que vous inscriviez la liste que vous choisirez en cas d'empêchement le jour des élections des sénatoriales le 24 septembre prochain, donc soit la liste La Gauche Rassemblée ou n'opte pour aucune liste, je vous remercie de bien vouloir également apposer votre signature.

**Madame CHABAB :**

Et comment cela se passe pour les absents si le jour du vote ils sont absents ?

**Monsieur le Maire :**

S'ils ne vous ont pas prévenus avant, on ne peut pas prévoir le suppléant.

**Madame CHABAB :**

Il n'y a personne sur la liste qui va voter à la place...

**Monsieur le Maire :**

Non parce que si vous n'avez pas désigné un suppléant on ne peut pas voter à votre place.

Le procès-verbal, dressé et clos, le 30 juin 2017 à 9h15. Nous pouvons poursuivre les autres points du conseil municipal

Avant d'entamer l'ordre jour, je voudrais revenir sur le décès de Madame Corinne CERDOBBEL qui nous a quittés le dimanche 30 avril à l'âge de 45 ans des suites d'une longue maladie. Corinne était arrivée en Maison Communale en octobre 1991, au sein du service des sports et plus précisément en qualité d'éducatrice sportive pour l'école primaire Jacques Prévert. Elle laisse derrière elle son compagnon ainsi que ses 3 enfants.

Je voudrais aussi avoir une pensée toute particulière pour 2 personnes qui nous ont également quittés. Tout d'abord Monsieur Philippe HERLEM, époux de notre amie et employée Anne-Marie HERLEM qui nous a quittés le 6 avril dernier à l'âge de 58 ans des suites d'une grave maladie et qui était impliqué localement. Et pour terminer Monsieur David BERLAMONT, beau-fils de Monsieur Albert DA COSTA qui nous a quittés le 15 mai à l'âge de 43 ans.

A toutes ces familles endeuillées j'ai présenté, au nom du conseil municipal, nos sincères condoléances.

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2017 vous est parvenu le 23 juin 2017.**

**Monsieur le Maire :**

Des observations par rapport à ce procès verbal ?

**Monsieur RIAH :**

Moi je n'ai pas d'observation concernant ce procès verbal car j'étais absent. Mais je souhaite quand même faire 2 remarques sur le fonctionnement du conseil municipal. Nous sommes tous des élus et il doit y avoir égalité des traitements entre les élus. Il se trouve que j'ai gagné mon procès contre la commune en juin 2015 sur le droit d'expression dans le magazine municipal. Vous avez, tout seul, écrit un courrier à l'opposition pour leur dire que vous fixiez le droit d'expression à 572 caractères par élu. Pour l'instant nous n'avons rien dit car c'est le tribunal qui tranchera sachant que c'est une compétence du conseil municipal et pas du maire. C'est le conseil municipal qui doit se prononcer sur ça. Ensuite vous nous imposez d'envoyer les textes le 12 de chaque mois alors que la rédaction n'est par terminée et donc vous pouvez très bien accepter les textes plus tard comme vous imprimez le magazine en fin de mois. Plusieurs de mes articles ont été censurés à plusieurs reprises parce que je vous les ai envoyés le 13 à 1 heure du matin ou le 14 et là je m'aperçois que dans le magazine municipal de ce mois ci, je n'en veux pas à Sélima CHABAB, c'est une élue comme une autre qui envoie son article à la municipalité, normalement dans toute municipalité en France, même si on l'envoie à la fin du mois les maires le diffusent mais à Grande-Synthe on nous impose une espèce de censure pour être sûr que l'on ne publie pas les textes, mais à partir du moment où le texte de madame CHABAB est arrivé après le premier tour de la présidentielle c'est-à-dire qu'il est arrivé au minimum le 23. Je ne comprends pas que son texte, et je n'ai rien contre Madame CHABAB car je lui ai expliqué tout à l'heure, mais c'est sur votre façon de fonctionner, car quand Monsieur RIAH l'envoie le 13 ou le 14, les articles sont systématiquement rejetés parce que le délai du 12 est dépassé. J'appelle donc l'assemblée délibérante à prendre ses responsabilités, les élus à prendre leurs responsabilités. C'est nous les élus de la République qui devons réformer le règlement intérieur et non pas le Maire tout seul. C'est le règlement intérieur qui régit cette assemblée là donc là, le maire l'a réformé tout seul donc j'appelle l'assemblée délibérante et la majorité à respecter notre droit d'expression. Soit vous acceptez les articles à n'importe quelle période, car je ne comprends pas pourquoi je serais le seul à subir une discrimination politique et je mesure mes termes, car c'est vraiment une discrimination à caractère politique.

**Monsieur le Maire :**

Je rappelle simplement que le règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal qui a donc pris ses responsabilités Monsieur RIAH et que ce n'est en aucun cas Monsieur le Maire qui a pris cette décision tout seul dans son coin.

**Monsieur RIAH :**

Le règlement intérieur a été voté en juin 2014 mais il y a des parties qui ont été censurées par le juge administratif et vous le savez très bien. Le juge administratif a censuré la partie des 500 caractères et vous, vous avez envoyé un courrier, je pense que Madame CHABAB l'a reçu, un courrier stipulant 572 caractères donc ce courrier n'est pas repassé par le conseil municipal. Donc en l'absence d'une nouvelle délibération du conseil municipal pour réformer le règlement intérieur, ce n'est pas de la compétence du Maire. A moins que vous soyez au-dessus du juge administratif qui est l'autorité qui contrôle les collectivités territoriales...

**Monsieur le Maire :**

Je ne suis au-dessus de rien Monsieur RIAH.

**Monsieur RIAH :**

Donc soumettez-vous au juge administratif et à la loi Française.

**Monsieur le Maire :**

Tout est bien respecté, tout est bien conforme. Je fais confiance aux services qui veillent à cela.

## **II. MOTION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Mesdames et messieurs les élu(e)s,

La ville de Grande-Synthe a engagé depuis longtemps des moyens importants pour soutenir, en lien avec l'éducation nationale, une politique éducative locale ambitieuse au profit direct des enfants.

La création de notre Projet Educatif Global en 2015, dont nous venons, mardi soir, de faire le bilan avec tous les partenaires, témoigne de la force de notre engagement collectif.

Il démontre notre volonté collective d'améliorer la réussite éducative et scolaire pour faire reculer le poids des déterminismes et favoriser au contraire l'égalité des chances.

Je me suis toujours battu depuis 2001, en tant que maire de la ville, avec mes équipes successives, pour donner le meilleur à nos élèves et aux familles.

Au-delà de la simple question des moyens, c'est évidemment la lutte contre les inégalités qui doit être au cœur de la transformation de l'école afin que celle-ci réduise la fracture sociale et ne fabrique plus les « exclus de l'intérieur ».

Nous ne pourrons jamais nous satisfaire d'une école d'apparence monolithique et qui, en définitive, avance au moins à deux vitesses et reste aussi en compétition et sous la menace de l'enseignement privé, même sous contrat.

Nous le voyons tous les jours sur nos territoires, même si nous nous appliquons à créer des politiques éducatives locales ambitieuses.

Qui aujourd'hui peut dire que notre école fonctionne globalement plus mal qu'hier alors que nous en avons fait une priorité absolue ?

Les risques aujourd'hui paraissent devant nous.

L'éducation est en passe de ne plus être une priorité absolue pour ce gouvernement.

D'abord liée à la volonté du Président, du Premier Ministre et du Ministre des comptes publics de supprimer, sur la mandature, 120 000 postes de fonctionnaires.



Les besoins pourtant sont importants pour notre sécurité, notre défense, nos hôpitaux et bien sûr le système éducatif, de l'école à l'université.

C'était déjà avec Nicolas Sarkozy l'ambition démesurée et idiote de « faire mieux avec moins » !

Les menaces qui pèsent par exemple sur la réforme des rythmes sont un signe précurseur de la volonté de faire autrement et de rompre sous couvert d'autonomie, « le libre choix des communes », de continuer ou non d'appliquer la semaine scolaire sur cinq jours, en lien avec les activités péri-éducatives.

Il faudrait, plutôt que fragiliser le dispositif, lui donner les moyens de mieux fonctionner en garantissant les moyens aux communes alors que l'on annonce la fin, à la rentrée 2018, des aides du fonds dédié.

A Grande-Synthe, nous souhaitons encore davantage qualifier les rythmes éducatifs et nous soutiendrons pour cela le projet expérimental à Pierre et Marie Curie.

Cela nous permettra d'en tirer, pour l'avenir, tous les enseignements et, peut être, de le généraliser par la suite à toutes les écoles de la ville.

L'autre mesure phare laisse circonspect : limiter à 12 élèves les classes de CE1/CP dans les REP et REP+.

Suffira-t-il de baisser les effectifs pour que la réussite et les apprentissages s'améliorent ?

Les études sur ce sujet montrent qu'il faut en effet une baisse sensible de ces effectifs mais qu'il est également nécessaire d'avoir un changement de pédagogie. Je ne vois rien de tel dans les projets du gouvernement !

Si la proposition paraît, de loin, séduisante en garantissant moins d'élèves par classe, elle paraît à beaucoup fallacieuse alors que le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est plébiscité par les équipes éducatives et les parents.

Tout indique pourtant que le gouvernement devra puiser les postes dans le dispositif apprécié et reconnu « Plus de maîtres que de classes » et peut-être dans les postes de remplacement pour pouvoir dédoubler les classes. Ce serait alors affaiblir, pour des raisons économiques, deux dispositifs indispensables au bon fonctionnement de nos écoles.

A Grande-Synthe, la mesure aura une conséquence très concrète et inacceptable : la disparition des 7 postes « Plus de maîtres que de classes ».

Enfin l'autre question est très pratique : c'est celle des locaux. Il nous faudra par exemple 10 classes à Grande-Synthe, selon les services académiques, pour dédoubler les CP /CE1 inscrits en REP ! Nous devons également pourvoir les salles en matériel pour un coût non négligeable, à charge de la ville.

La mesure paraît, disons-le franchement, précipitée et bricolée.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir adopter cette motion afin que nous gardions intact le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

**Monsieur le Maire :**

Madame BENALLA ?

**Madame BENALLA :**

Il m'est très difficile aujourd'hui de prendre la parole étant donné que je ne souhaite pas être jugée partie dans cette affaire. Malheureusement je me dois vous informer de ce qu'il nous est arrivé hier à l'école élémentaire Pierre et Marie CURIE puisqu'on nous a annoncé la fermeture du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Qui va donc remettre en cause l'organisation pédagogique et les projets qui étaient en cours dans cette école ? Je ne vous parle pas de l'état d'esprit dans lequel sont mes collègues, les parents d'élèves qui s'appêtent à manifester et à refuser cette décision. Et dès la semaine prochaine je vous demande bien sûr votre soutien à tous. Hier, ne sachant pas quoi faire de

plus, j'ai pris la décision d'écrire au Président de la République via le mail et je vais me permettre de vous lire cette lettre qui est un appel au secours.

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une attention particulière concernant la situation de mon établissement scolaire : l'école élémentaire Pierre et Marie CURIE de Grande-Synthe.

Nous venons d'apprendre ce jour, que notre poste « plus de maîtres que de classes » serait supprimé à la rentrée de septembre.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous énoncer ici l'historique de la mise en place de ce moyen.

Enseignante dans cette école depuis 1989, puis Directrice depuis 10 ans, je suis très attachée à cette ville et ce quartier, mais force est de constater que j'ai vu une situation sociale se dégrader au fil des ans, générant des difficultés pour certaines de nos familles et par voie de conséquence chez nos élèves.

En 2012, suite à une mesure de carte scolaire, le groupe scolaire Jules Ferry est fermé définitivement. Ce groupe faisait partie du réseau éducation prioritaire plus du collège Jules Verne. Les élèves sont donc répartis et accueillis dans deux écoles dont la nôtre mais qui n'est pas située en éducation prioritaire.

Afin de pallier aux difficultés des enfants qui ne bénéficieront plus des aides et des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire plus, notre I.E.N. décide, sous couvert de l'Inspection Académique, de nous accorder un poste « plus de maîtres que de classes ».

D'autre part, l'équipe enseignante s'engage dans une dynamique réflexive de pratiques pédagogiques innovantes. Cette démarche est appuyée par le fait qu'étant formatrice académique en éducation prioritaire, je peux humblement accompagner mes collègues, avec l'aide de mon Inspectrice et des conseillers pédagogiques, dans cette réflexion.

Nous décidons alors de rédiger un projet en ce sens intitulé « une école inclusive pour une école de la réussite » dont les axes sont, d'une part la question de temps et de l'espace de l'enfant dans sa globalité. L'inclusion des différents partenaires que sont la municipalité, les associations et surtout nos parents qui créent une association, participent aux activités scolaires voire extra-scolaires (ainsi un temps fort illustrera ce projet avec la mise en place d'APC parents au cours desquels les enseignants accompagnent ceux-ci et leurs enfants dans une démarche intitulée « apprendre à apprendre » celui-ci remporte un vif succès en nombre de participants) et enfin un axe sur les pratiques pédagogiques dites coopératives, à partir des travaux de la recherche dans le cadre de la Refondation de l'école.

D'autre part, à la demande de l'Inspection Académique, l'équipe accompagnée des parents, s'engagera dans un accueil des enfants des réfugiés du camp de la Linière, expérience humaine riche de partage, de fraternité et de citoyenneté.

Ainsi et comme vous pouvez le constater, face à l'adversité, nous choisissons les armes de la mixité sociale et de l'éducabilité pour tous !

Notre travail sera salué par notre hiérarchie et la visite de Monsieur le Recteur en 2016, puis du D.A.S.E.N. en 2017, seront pour nous la reconnaissance de nos efforts.

Aussi aujourd'hui, je ne vous cache pas notre incompréhension et notre désarroi, Monsieur le Président, d'où cette initiative personnelle.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de porter à votre connaissance le rapport rédigé par Monsieur DELAHAYE sur la grande pauvreté dont je suis certaine, vous avez eu écho. Mais nous rencontrons hélas, chez certaines de nos familles, des situations similaires : ce ne sont pas moins de 40 dossiers rédigés de suivi RASED sur 144 élèves, dont 60 relèvent de l'éducation prioritaire plus, soit 42% de nos effectifs, sachant que sur les 58% restant 24% ont un suivi orthophonique.

Je vous sais attaché, Monsieur le Président, aux valeurs de notre République dont l'Education. Comme j'ai pu le lire dans votre projet politique, je souligne votre volonté de donner la priorité aux primaires, à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et à l'élémentaire afin que tous sachent lire, écrire et compter en entrant en 6<sup>ème</sup>. Aussi, c'est un véritable appel au secours que je vous adresse, je ne peux croire que celui-ci resterait sans réponse tant les enjeux de réussite sont importants pour vous, pour ces enfants, tous nos enfants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, me tenant à votre entière disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

### **Monsieur le Maire :**

Merci. D'autres demandes d'intervention ?

Monsieur RIAH ?

### **Monsieur RIAH :**

Moi je fais la même remarque que sur l'approbation du procès verbal. Nous, les élus de l'opposition, on vient de recevoir votre motion. Quand l'opposition propose une motion vous dites qu'elle doit être envoyée 48 heures à l'avance et là nous on arrive à 9h00 on a votre motion, donc on n'a pas pu l'étudier. Je reviens encore une fois et je reviendrai pendant tout mon mandat jusqu'en 2020 sur l'égalité de traitement entre les élus. Donc si la majorité a le droit de déposer une motion le jour même du conseil municipal, logiquement l'opposition lorsqu'elle avait déposé des motions le jour même, elle aurait dû avoir ce même droit. Moi je suis très attaché à l'égalité. Ce ne sont pas que des mots, pour moi il faut des actes. C'est vrai qu'à Grande-Synthe on parle toujours d'égalité, mais cela ne reste que des vœux, mais dans le fonctionnement il n'y a rien.

Ensuite je rejoins le constat qui est fait là, peut-être que la réforme est un peu précipitée. Mais de toute façon, qu'attendre de ce gouvernement qui n'agira pas dans l'intérêt des Français mais bien pour l'intérêt des groupes financiers avec l'abrutissement des élites et du peuple de France, d'Europe et d'ailleurs, donc moi je n'attends rien de ce gouvernement là. On a bien vu comment des gens en France en 2017 ont pu voter pour quelqu'un d'inconnu, on ne sait pas d'où il vient etc ; donc on n'attend rien d'eux, d'autant plus que là on va tous partir en vacances, pour certains et on va se retrouver à la rentrée avec plein de réformes qui auront été votées par ordonnance. Je suis un peu sceptique et je ne sais pas où va la France. Cela me fait peur de voir cette France qui se laisse emmener comme cela par des néo-conservateurs et qui ne propose plus d'alternatives pour son peuple. C'est un constat au niveau national, donc je n'attends rien de ce gouvernement là, ni au niveau de l'éducation. Après je pense comme Madame BENALLA qu'il faut revenir vers la primaire et l'enseignement des fondamentaux et notamment la lutte contre l'illettrisme. Je ne prétends pas faire la morale aux enseignants et aux parents, mais j'ai lu un excellent livre sur la lutte contre l'illettrisme et comment faire comprendre aux enseignants, mais aussi aux parents ; comment fonctionne le cerveau d'un enfant pour qu'il commence à apprendre à lire. Car on a souvent utilisé des méthodes où on apprenait des mots en entier mais cela ne servait à rien car pour apprendre à lire et à écrire il faut décomposer tout le mot d'un point de vue sémantique, d'un point de vue structurel. Donc, sur la motion, je ne m'y oppose pas, sur ce qu'a dit Madame BENALLA, j'espère que l'on aura une réponse ? mais je n'attends pas grand-chose de Monsieur MACRON et de son gouvernement. Enfin je voudrais lire un courrier que l'on a reçu des parents d'élèves, que vous avez tous reçu, qui s'inquiètent d'un manque de concertation. Je vous le lis puisqu'on en est à la lecture des lettres.

C'est un retour sur la semaine des 4 jours qui s'impulse dans plusieurs communes de France. En tant qu'élus sachez qu'en tant que parents nous souhaitons urgemment ce retour. Vous connaissez je pense les dysfonctionnements des activités de 15h45 à 16h30. Tout le monde sait, mais tout le monde se tait. Le personnel municipal a lui-même recueilli les doléances des parents et transmis à leur supérieur notre mécontentement. Absence de projets, fatigue, nervosité des enfants, alors que le but de la réforme était l'enrichissement culturel, sportif, citoyen, l'articulation des temps de l'enfant pour mieux apprendre. Le but de la réforme n'était pas de donner un coup de pouce social et économique c'est ce qu'il est devenu. Nos enfants sont donc pris en otage ? Devenus une source de rendement économique avec les subventions de l'Etat alors qu'il n'y a pas de résultats positifs ni évaluation en 3 ans. Et d'ailleurs je rajoute une parenthèse, vous parliez dans la motion de bilan, mais nous, les élus de l'opposition, nous n'avons pas reçu ces bilans. Vous savez que les parents n'ont pas été consultés depuis 3 ans, sans compter que tout depuis le début nous a été imposé. L'absence de débat démocratique reconnaissant le droit à la société civile de s'exprimer est prévalant, de ce fait la reconduite de l'emploi du temps actuel hormis pour une seule école de la ville, pourquoi alors que les parents élus, qui sont nos représentants, ont voté notamment, soit pour la demi-journée, soit pour le retour aux 4 jours, comment considérez-vous l'expression du vote démocratique ? Ce n'est pas la première fois que j'espère l'aide des élus sans la désespérer, quelque soit vos clivages. Je vous demande d'agir pour l'intérêt des Grand-Synthois, de nos enfants, pour l'égalité des chances. Vous êtes les plus à même de défendre de par votre position au conseil au municipal ou d'impulser la dynamique nécessaire à un changement de position par le Maire, pourriez-vous pour une fois vous unir pour les enfants de la ville ? Exercer un point de vue critique au sein de la majorité ou de rallier les élus opposants ? Sinon quelle est la valeur de votre action politique ? L'action politique de demain se prépare aujourd'hui et elle ne se fera pas sans nous, contrairement à ce que les élus ont semblé penser depuis des années de par leur attitude et les choix qu'ils nous ont imposés, jusqu'à l'enceinte sacrée de l'espace scolaire, lieu où se cristallise l'avenir de tous, leur devenir et surtout celui des plus pauvres. Et triste est la réalité pour les plus pauvres, aucun projet digne de ce nom qualificatif structuré, évalué, réévalué avec tous les partenaires sans en mépriser aucun. C'est ce que méritent les Grand-Synthois? Notre détermination à lutter contre les injustices que nous subissons alors que les maires

des communes proches ont tous consulté les citoyens, continuera si nous ne sommes pas considérés comme partenaires pour le moment nous l'espérons un jour. Nous considérez-vous comme citoyen un minima ? Demandez pour nos maires le retour aux 4 jours nous espérons que soit mis de côté les fiertés individuelles et humaines pour le bien être de nos enfants, le temps presse mais tout est possible en espérant que cette lettre vous fasse réfléchir à l'essentiel, à l'humain tout simplement et au respect qu'on lui doit dans son enfance, son enrichissement puis à l'âge adulte dans l'expression de sa citoyenneté. « Un homme n'a jamais été aussi grand que lorsqu'il s'agenouille pour aider un enfant » c'est une parole d'un grand philosophe grec « on ne peut rien contre la volonté d'un seul homme ».

Bien cordialement

Donc, c'est un courrier des parents, je m'y associe. J'en ai pris connaissance il y a quelques jours. Si les parents estiment qu'il y a un manque de concertation je crois qu'il faut répondre à leur demande et nous associer aussi nous élus de l'opposition car il y a des choses à apporter dans ce dossier là.

### **Madame CHABAB :**

On va un peu rappeler la loi qui est l'origine sur les rythmes scolaires. C'était réduire le temps scolaire sur la journée pour permettre à des enfants dont les parents n'ont pas forcément les moyens de pratiquer des activités, réduire le temps scolaire parce que les enfants sont épuisés. Et la proposition d'activités au sein de l'école c'était pour proposer aux enfants des activités que leurs parents ne pourraient pas leur offrir dans le principe d'égalité des chances. C'était le grand principe de la loi. En préambule c'était bien cela. Aujourd'hui on a mis en place les rythmes scolaires, cela fait 3 ans, et je pense qu'il est temps aujourd'hui d'évaluer le dispositif. Personnellement depuis le début je trouve que 45 minutes cela n'est pas suffisant, dans le cadre du respect de ce principe de proposer des activités innovantes, permettre l'épanouissement des enfants je pense que 45 minutes c'est trop court. Dans mon programme municipal, j'avais proposé 1h30 parce qu'une après-midi complète, je pense que c'est trop long. Il y a l'épuisement des enfants dans le cadre des activités. Aujourd'hui on a des parents qui se mobilisent alors quand on est la majorité et que l'on se prend un courrier comme celui-ci cela est un peu difficile et forcément on se sent attaqué. Moi je pense que la majorité ne doit pas le prendre de cette manière, il faut le prendre de manière positive car il y a des parents qui s'impliquent, qui interpellent la majorité, qui souhaitent travailler avec l'équipe municipale, on a tous ensemble un intérêt commun c'est bien l'intérêt de l'enfant, l'épanouissement de l'enfant, la réussite scolaire donc je pense que l'on peut tous travailler main dans la main. Je vois qu'il y a un projet expérimental à Pierre et Marie CURIE et je trouve cela très bien. Mais pourquoi simplement à Pierre et Marie CURIE parce que comme la façon dont l'a présenté Madame BENALLA, la connaissant, les valeurs éducatives ont été mis en exergue dans le projet et donc on peut aisément l'élargir. S'arrêter aux 45 minutes, c'est vraiment trop court, donc quand on voit les résultats aux différentes élections, les taux d'abstention énormes, je pense qu'il est grand temps aujourd'hui à Grande-Synthe d'associer les habitants, de lancer des consultations, de les inciter à la vie citoyenne via des votations comme il y en a dans d'autres communes. Je pense qu'il faut vraiment s'interroger tout en préparant en amont. Là on pourrait par exemple questionner les parents sur le bilan, faire un questionnaire avec les enseignants. Si cela a été fait il serait bien que l'on ait un retour. Les enseignants disent globalement qu'avec les 5 matinées les enfants apprennent plus vite. Les 5 matinées c'est positif pour beaucoup d'enseignants. Les parents ressentent de l'épuisement de la part des enfants. Il y a un juste milieu à trouver en travaillant ensemble. Pour moi la votation c'est un bel exercice aussi bien dans ce projet là, pour justement associer l'ensemble des protagonistes mais aussi pour préparer à la mobilisation citoyenne sur les futures échéances parce que les taux d'abstention sont vraiment alertants. Pour le dispositif plus de maîtres que de classes je trouve cela déplorable d'arrêter un tel dispositif qui était vraiment efficace, il y avait vraiment une plus value. Là on voit qu'on nous retire un dispositif efficace pour nous proposer une petite annonce 12 enfants par classe mais ce n'est pas ça qui va permettre de réduire l'échec scolaire, je n'y crois pas un seul instant. C'est un effet de communication et, une fois de plus, cela va encore générer des dépenses supplémentaires pour les collectivités parce que l'Education Nationale nous pond ces beaux décrets et pour la mise en œuvre, retournez-vous vers les collectivités. Il y a du mobilier en plus à acheter, des outils pédagogiques, des ouvrages peut-être spécifiques et cela va être encore à la charge des collectivités, donc je trouve cela déplorable. Je sais que pour la rentrée 2017/2018 cela ne concernera que les REP et les CP dans un premier temps et l'année prochaine cela sera pour les CP, CE1, REP, REP+. Dédoubler des classes dans des écoles, les écoles ne sont pas extensibles, cela va être extrêmement compliqué encore un effet d'annonce. Il faut que l'on dénonce collectivement et pourquoi pas ne pas profiter des rythmes scolaires pour justement mobiliser les parents à la disparition de ces dispositifs que les parents ne connaissent pas forcément. A part ceux qui siègent dans les conseils d'écoles, les parents ne connaissent pas forcément ce dispositif je pense qu'il est important d'y aller. On est parti dans un mandat avec MACRON où je pense que l'on va beaucoup

descendre dans la rue, moi j'y serai comme je l'ai fait avec la loi EL KHOMRI. Je pense qu'il faut vraiment se préparer et là je trouve que c'est vraiment un beau chantier où élus et habitants ? par rapport aux rythmes scolaires peuvent mener un combat commun, c'est une belle opportunité.

### **Monsieur le Maire :**

En ce qui concerne les rythmes scolaires, justement on aura une délibération dans quelques temps sur l'école Pierre et Marie Curie parce qu'à leur demande ? je les ai rencontrés en début d'année, deux équipes enseignantes de deux écoles qui avaient fait un travail l'école Pierre et Marie Curie et l'école Jacques Prévert. Compte tenu du travail qui a été fait avec les parents d'élèves, les enseignants et l'équipe pédagogique, on a dit ok on va tenter l'expérience à la rentrée parce qu'il y avait un retour de cette expérience. L'école Prévert, pour des raisons internes, n'a pas donné suite et c'est pour cela que l'on se retrouve aujourd'hui avec cette délibération qui concerne l'école Pierre et Marie CURIE. Je ne suis pas obstiné sur l'organisation des rythmes, je dis, depuis le départ, que cela va être compliqué dans l'organisation pour les contrats. Par contre, que l'on ne me parle pas de la fatigabilité de l'enfant car c'est un faux débat car toutes les études aujourd'hui montrent que c'est plus favorable de faire sur 4,5 jours. Donc, de ce côté-là, ce n'est pas vrai et on sait bien que les enfants sont fatigués parce qu'ils regardent la télé un peu tard le soir dans la plupart des cas. Je ne déresponsabilise pas les parents. Je pense que sur le rythme tel qu'il était fait c'était, on réduit la journée de l'enfant, c'était ça l'objectif prioritaire, on se concentre sur les apprentissages, sur les moments où l'enfant est le plus réceptif à ces apprentissages là et le soir, en fait, on aurait pu terminer l'école à 15h45, sauf que l'on gardait les enfants avec des activités pédagogiques pour éviter aux parents de venir les chercher à 15h45 à l'école. Ce n'était pas de faire en plus des activités qu'ils ouvraient à tout le monde. Dans notre conception depuis le départ on dit cela doit permettre à l'enfant de se reposer avec des activités récréatives qui peuvent avoir un contenu pédagogique. J'ai été animateur et on sait bien que faire une activité avec des enfants cela a aussi un fond pédagogique, c'est pour cela que j'ai demandé que l'on innove sur plein de choses, des jeux coopératifs, des choses comme celles-ci pour ouvrir l'esprit de l'enfant. C'est un moment de détente et non un moment d'apprentissage, c'est ce que l'on s'attache à faire, à améliorer. Le bilan du PEG qui a eu lui mardi soir était ouvert à tout le monde, c'était paru dans le journal municipal. Aussi bien les parents, les enseignants, enfin tout le monde pouvait venir. Vous aussi puisque vous aviez...

### **Madame CHABAB :**

J'étais en assemblée générale donc je n'ai pas pu m'y rendre.

### **Monsieur le Maire :**

Oui mais après on peut être libre ou pas libre, mais c'était ouvert à tout le monde, donc on ne refuse pas la concertation puisque c'était un bilan public. Chaque année on fait un bilan, on a demandé à l'IRTS (Institut Régional de Travail Social) de faire également un bilan qu'ils nous ont transmis mercredi et vous pourrez avoir copie de ce bilan là. Bref, on sait que l'on avance petit à petit dans ce domaine là et que ce qui m'intéressait dans le projet de l'école Pierre et Marie Curie et l'école Jacques PREVERT c'est que ce n'est pas suffisant la journée rétrécie. Ce qui est intéressant c'est de travailler avec les équipes pédagogiques pour qu'elles concentrent les enseignements au moment où les enfants sont les plus réceptifs, c'est ça qui est important dans le fond de la réforme. Quand on parle des rythmes de l'enfant, c'est quand on travaille avec les équipes d'enseignants après, ce n'est pas la prérogative de la collectivité d'imposer quoi que ce soit aux enseignants, comment ils doivent travailler à l'école ce n'est pas de notre compétence et pas dans nos prérogatives. Et je trouve que, dans le projet qui a été mis en place à l'école Pierre et Marie CURIE, c'est justement là-dessus qu'il se joue et cela donne la pleine mesure de l'aménagement des rythmes de l'enfant et c'est bien pour cela que l'on s'est dit, on va faire un test, on va faire un suivi de ce qu'il se passe à l'école Pierre et Marie Curie et si cela fonctionne, on l'ouvrira à tout le monde. En attendant il n'y avait pas d'autres projets qui nous ont été soulevés plus tôt, donc on est resté à cette organisation qui d'ailleurs ne revient pas sur les 4 jours. Ce n'est pas cela le but. Je vous rappelle que l'on fait tout un plat sur les 4 jours alors que cela n'a duré que 3 ou 4 ans avant cela depuis toujours, cela a toujours été 4,5 jours, donc je trouve que l'on ne met pas le curseur au bon endroit sur ce problème là et nous on est, la majorité, soucieuse de l'enfant parce que dans notre commune, en particulier avec les difficultés sociales, on sait que l'apprentissage c'est compliqué, que l'éducation c'est compliqué. Nous on poursuit dans cette logique là car on est persuadé que c'est la meilleure chose. On ne refuse pas le dialogue avec qui que ce soit, on le fait en permanence et on le fait avant ces courriers puisque nous sommes au deuxième bilan. On l'a présenté publiquement donc c'est ouvert à tout le monde et tout le monde peut s'exprimer librement. Après les gens viennent où pas c'est comme cela...

**Monsieur RIAH :**

Monsieur le Maire vous avez répondu à ce courrier ?

**Monsieur le Maire :**

Les parents ont été reçus par Madame KHELLAF.

**Monsieur RIAH :**

Le problème c'est que nous l'opposition on est consulté sur rien. Vous nous dites que la réunion est publique mais ce sont des réunions d'information mais pas de concertation. Les parents parlent de concertation mais pas d'information.

**Monsieur le Maire :**

Attendez vous n'y étiez pas.

**Monsieur RIAH :**

Non je n'ai pas dit que j'y étais.

**Monsieur le Maire :**

Moi je n'y étais pas à la dernière mais j'étais là aux 2 premières. Quand on construit avec les parents, Madame CHABAB y était, on a donc construit avec eux.

**Monsieur RIAH :**

Les parents me disent qu'il n'y a pas de concertation donc après ces personnes là vous disent qu'elles ressentent un manque de concertation. On dit les enfants sont fatigués, vous dites il y a des études. D'abord vos études on ne sait pas ce sont lesquelles.

**Monsieur le Maire :**

Toutes. Le retour sur la semaine des 4 jours ça n'a pas eu l'agrément du conseil national des projets pédagogiques...

**Monsieur RIAH :**

Si les parents disent de telles choses c'est qu'ils se sont concertés. C'est leur ressenti et après il faut vérifier oui ou non s'il y a fatigabilité ou pas mais dire il n'y a pas parce qu'ils se couchent tard et que vous avez vu des études qui disent le contraire ce n'est pas une réponse adéquate. Je le redis, nous les élus de l'opposition, nous ne sommes pas associés, vous dites que les réunions sont publiques mais pourquoi ne pas envoyer un bilan. Vous pouvez envoyer un bilan aux élus de l'opposition en disant voilà on a fait un bilan, voilà ce qu'il ressort de ce bilan. Nous on n'est associé à rien du tout d'autant plus que vous avez une avance sur Macron parce qu'aujourd'hui Monsieur MACRON à l'Assemblée Nationale a 6 vices présidences et quasiment tous les pouvoirs mais nous, ici dans les commissions, on est quasiment absent partout. C'est-à-dire qu'au CCAS on n'y siège pas, l'ASTV on n'y siège pas, la commission consultative...

**Monsieur le Maire :**

Et vous ne venez pas aux commissions où vous êtes !

**Monsieur RIAH :**

L'opposition on a aucun siège dans aucune grande commission donc nous ne sommes au courant de rien de ce qu'il se passe dans cette commune. Sauf ce que vous daignez nous informer. On est associé à rien on ne sait même pas quel est l'état de notre ville donc cela je le déplore. Donc si déjà, nous les élus de la République, nous ne sommes pas au courant de beaucoup de choses donc je doute que les parents eux puissent avoir toutes les informations nécessaires et qu'ils soient concertés.

**Monsieur le Maire :**

Il y a des parents d'élèves qui siègent dans les conseils d'écoles de la ville qui sont parfaitement au courant des choses. C'est pour cela qu'il y a des écoles qui nous remontent des projets. Les écoles qui ont demandé on les a reçus. Madame Sabrina KHELLAF les a reçus en tant qu'adjointe, mon Directeur de Cabinet les a également reçus. Tout le monde a été reçu à un moment ou à un autre quand il le demandait. Du jour au lendemain on veut revenir aux 4 jours parce que Monsieur MACRON décide que l'on peut revenir aux 4 jours et laisse les villes se débrouiller avec cela. Moi je dis non c'est une erreur. Tout à l'heure vous disiez que vous n'attendez rien de ce gouvernement, moi non plus et c'est une

preuve encore une fois aujourd'hui qu'il ne faut rien attendre de ce gouvernement. Il nous renvoie la responsabilité. Et moi j'assume la responsabilité qui est un choix politique de dire il faut que le rythme continue comme cela, que l'on aménage, que l'on travaille pour améliorer les choses donc on ne touchera pas à cela pour le moment.

Madame CHABAB puis Madame BENALLA.

### **Madame CHABAB :**

Par rapport aux 45 minutes, le fait que l'on prenne en considération le projet de Madame BENALLA c'est bien que l'on considère ici à la ville de Grande-Synthe que 45 minutes ce n'est pas suffisant. Je trouve le projet de Madame BENALLA très bien sur une demi-journée mais on va attendre une année, voire deux années avant de l'étendre à l'ensemble des écoles et cela n'est pas normal.

### **Madame BENALLA :**

Sélima, si je peux déminer le débat parce que je pense que l'on est tous ici, et je rejoins ce qu'a dit Monsieur RIAH, comme ce que tu as dit, on est tous ici pour travailler dans le sens de l'intérêt des enfants. Je voudrais simplement recadrer les choses comme je l'ai fait d'ailleurs mardi soir au bilan du PEG puisque l'école Pierre et Maire CURIE est citée, je voudrais déjà débarrasser l'idée que ce soit lié à une quelconque casquette politique de ma part, soyons très clair. Notre projet d'école 2014-2017 nous interroge sur 3 axes dont le travail sur les situations d'apprentissage et sur les rythmes scolaires dans leur globalité, c'était notre travail de départ. A partir de 2014 avec l'équipe pédagogique qui est stable pour le coup, l'arrivée des enfants de Jules FERRY dont j'ai parlé tout à l'heure donc problématique supplémentaire, nous décidons de nous emparer de ces questions d'apprentissage pour monter un projet pédagogique mais comme l'a dit Monsieur Le Maire nous sommes la seule école avec l'école PREVERT puisque l'on bénéficiait du dispositif « plus de maîtres que de classes » à avoir monté ce projet. Ce projet était étayé par le fait que je suis formatrice académique REP+ ce qui veut dire que l'on m'a financé une formation à l'école supérieure de l'Education Nationale. A ce titre je suis en droit d'en parler puisque j'ai reçu cette formation par les chercheurs et que j'ai eu la chance, chance qui devrait être accordée à tous les enseignants de France, de pouvoir assister à des retours sur travaux de recherches qui ont été faites sur les rythmes de l'enfant dans leur globalité. J'insiste sur cette dimension globale. Je vous le fais court avec l'équipe et ça n'est pas le projet de Madame BENALLA. Surtout je voudrais que vous l'entendiez, c'est le projet de l'équipe pédagogique c'est-à-dire de l'équipe des enseignants. On se dit face à l'adversité, comme je l'ai dit tout à l'heure, que fait-on ? On décide donc de s'emparer de ces questions là et de mettre contrairement à ce qui a été dit un nouvel emploi du temps qui prenne en compte ces problématiques. Et ça n'est pas le projet qui est mené à Dunkerque, je le précise tout de suite. C'est un projet très spécifique de l'école. Bien sûr les parents ont dit mais pourquoi ne pas étendre ce projet dans toutes les écoles. Sélima je ne peux pas, en tant que Directrice d'école, imposer à mes collègues un quelconque projet pédagogique. Si les équipes n'adhèrent pas, or je voudrais quand même rappeler que tous les Directeurs d'écoles ont été consultés au mois de novembre sur l'éventualité du retour aux 4 jours. Tous les conseils d'écoles ont été invités à se prononcer et nous sommes les 2 seuls conseils d'écoles PREVERT et Pierre et Marie CURIE à avoir déposé un projet à l'inspection académique.

### **Madame CHABAB :**

Alors pour revenir sur ces conseils d'écoles où l'on questionnait sur l'évaluation par rapport aux rythmes scolaires c'était très restreint. La question était « est-ce que vous souhaitez revenir sur les 4 jours et quelles propositions vous faites sachant que vous avez obligation de maintenir 9 demi-journées ». C'est pour cela que les conseils d'écoles n'ont pas fait de propositions. Il y avait des contraintes. Maintenant que toi, Nathalie, tu ne puisses pas aller voir tous les directeurs pour qu'ils adhèrent à ton projet et bien c'est normal et cela je l'entends, c'est pour cette raison que c'est en débat ici au conseil municipal. Le décret qui est sorti sur les 4 jours spécifie bien que cela relève du Maire donc c'est bien de la responsabilité du conseil municipal, on est bien d'accord. Il n'y a que nous qui pouvons délibérer ce n'est pas aux Directeurs d'écoles...

### **Madame KHELLAF :**

Je vais répondre parce que j'ai participé à bon nombre de conseils d'écoles et les élus qui sont ici étaient également là. C'est une demande de l'Education Nationale, mais toujours sur ces 9 demi-journées et pas au retour aux 4 jours. Il n'y avait pas de consensus, il n'y avait pas de projets. J'ai rencontré des parents qui m'ont demandé de ne rien toucher. On a fait des évaluations la première année et j'ai rencontré des parents qui me disent, Madame KHELLAF nous n'avons jamais été évalués. Quand on a fait l'évaluation on a sondé les enfants, les parents de ceux qui participaient. Bon nombre

ne sont pas satisfaits des 45 minutes et ne mettent pas leurs enfants mais, depuis la réforme de 2013, on a essayé d'améliorer, de renforcer et on s'est dit qu'ils allaient peut-être tendre vers les grands parcours. On a toujours mis les moyens puisque la ville elle n'a rien inventé puisqu'on avait les ateliers du soir, qui au départ avaient bon nombre d'enfants. On est dans un déclin, on a de moins en moins d'enfants. En fait les gens sont attachés, même s'ils le critiquent à ces 45 minutes. On a missionné les étudiants, les assistants sociaux de l'IRTS qui on fait une enquête de territoire sur la fragilité de l'enfant parce qu'on a des enfants difficiles, on a des animateurs et des directeurs de centre qui sont parfois en difficulté. Donc ils ont fait un travail là-dessus et ils sont allés voir les enfants. Ils ont sondé les animateurs, ils ont sondé les parents et il y a une satisfaction quand même et les personnes sont attachées à ces 45 minutes. C'est pour cela aussi qu'on soutient le projet CURIE et comme cela on va peut-être faire mieux avec cette demi-journée. Donc on est à l'écoute. Voilà peut-être que cela va être un échec aussi. Mais ne dites pas que l'on ne fait rien. Ne dites pas que l'on n'est pas à l'écoute, parce que franchement, on l'est.

**Madame CHABAB :**

Je suis d'accord.

**Monsieur RIAH :**

Ce n'est pas nous qui le disons mais les parents d'élèves donc ne mettez pas en doute la foi....

**Monsieur le Maire :**

Certains parents d'élèves.

**Madame CHABAB :**

Moi c'est l'attente de 2 ans. J'ai entendu tout ce que vous venez de dire Madame KHELLAF concernant les questionnaires, les parents d'élèves donc là il n'y a pas de soucis. Je vois bien que quand vous êtes intéressée par le projet de Pierre et Maire CURIE c'est que cette question vous interpelle. Et là vous vous dites tiens là il y a peut-être moyen de monter la participation, de faire participer les enfants donc vous êtes sensible à cela. Ce n'est pas le souci mais je me dis que pendant 2 ans on va rester sur les 45 minutes ! Et vous dites vous même qu'il n'y a pas beaucoup...

**Monsieur le Maire :**

Non mais moi je ne cherche pas à faire du nombre à 15h45, ce n'est pas cela qui m'intéresse du tout. Je cherche à faire en sorte que l'on mette une organisation Education Nationale et ville pour que les enfants apprennent dans les meilleures conditions. C'est mon seul intérêt. Et donc dans le projet Pierre et Marie CURIE et à l'époque PREVERT les enseignants nous ont raconté quelle va être la journée type d'un enfant, à quel moment ils vont faire l'apprentissage, à quel moment ils tiennent compte des chronobiologistes qui disent que l'enfant est plus capable d'apprendre à tel horaire de la journée. Et c'est tout ce qui m'intéresse dans ce dossier. Cette partie là ce n'est pas à la ville de décider parce que nous n'avons rien avoir avec le projet pédagogique de l'école et justement moi ce qui m'intéresse dans le projet de Pierre et Marie CURIE c'est la finalité sur le travail des rythmes scolaires. Nous, dans ce qui est de nos compétences, on décide d'étaler la semaine d'apprentissage sur 9 demi-journées, charge aux enseignants après de faire les apprentissages dans les meilleurs moments dans lesquels ils ont les enfants. Réduire la journée de travail, c'est vraiment le seul objectif que l'on a. Si tous les parents retirent leurs enfants à 15h45 parce qu'ils décident de les mettre aux cours de guitare ou au foot, cela me va bien. Par contre je ne peux pas dire, et là c'est un test que l'on fait sur une école mais on était prêt à le faire sur deux écoles, mais je ne peux pas dire que pour les 13 groupes scolaires qui sont à Grande-Synthe on ne pourra pas avoir trop de différences au niveau des horaires car cela sera ingérable. Donc on fait un test, on évalue ce dispositif là, s'il est concluant, s'il marche et si toutes les équipes pédagogiques font le travail qui a été fait par l'équipe pédagogique de Pierre et Maire CURIE, oui on adaptera le système car c'est à mon sens ce qui ira le plus dans l'intérêt de l'enfant. Et c'est le seul objectif que j'ai.

**Madame CHABAB :**

J'ai juste un point par rapport à ce que disait Madame KHELLAF. C'est vrai que c'est l'Education Nationale qui avait sollicité les Directeurs et qui a demandé de mettre à l'ordre du jour des conseils d'écoles l'évaluation des rythmes avec obligation de maintenir les 9 demi-journées. Cela a clos le débat. Je vais à beaucoup de conseils d'écoles de Dunkerque, beaucoup de parents voulaient les 4 jours alors ils ont dit ok. Mais ici avec cette obligation de 9 demi-journées on n'a trop rien à dire. Mais



cela n'empêchait pas l'équipe enseignante de proposer un projet avec les 9 demi-journées. Peut-être que là, la municipalité aurait pu utiliser cette opportunité pour dire allez-y proposez un projet.

**Monsieur le Maire :**

Moi je suis attaché aux 9 demi-journées.

**Madame CHABAB :**

Ce que je vous ai dit tout à l'heure c'est qu'il y a des enseignants qui affirment qu'avec les 5 matinées c'est mieux car l'enfant est plus attentif. Dans mon programme municipal c'était bien 1h30 une après-midi et cela est mon avis personnel. Mais je peux entendre que des parents souhaitent revenir aux 4 jours. La municipalité est convaincue que les 9 demi-journées cela peut-être bien mais moi ce qui m'embête c'est vraiment le statu quo pendant 2 ans.

**Madame BENALLA :**

Déjà Sélima cela ne sera pas pendant 2 ans puisque c'est une année test. Moi je m'engage et je viens de faire signer à Monsieur RIAH et je ferai la même chose pour toi avec ce qui m'est tombé sur la tête j'avais promis aux parents d'élèves des autres écoles avec qui on a discuté mardi soir avec Sabrina de leur communiquer le dossier justement de Pierre et Marie CURIE pour information et donner, qui sait peut-être, une porte d'entrée à mes collègues Directeurs et aux équipes enseignantes. Malheureusement je ne vous cache pas qu'on a été un peu dépité et du coup je n'ai pas eu le temps de les envoyer. Je m'engage à vous communiquer ce document pour que vous ayez un regard parce qu'effectivement comme l'a dit Monsieur CAREME il y a une journée type avec des emplois du temps. C'est quelque chose de précis, de pointu et on n'a aucune garantie que cela fonctionne. C'est pour cela qu'il aurait été imbécile de généraliser cela à toute la ville de Grande-Synthe sachant qu'en plus les équipes pédagogiques n'adhèrent pas forcément à notre projet. C'est un test, un focus qui est fait sur l'école élémentaire Pierre et Marie CURIE mais qui sera remis en cause du fait que l'on nous supprime ce fameux dispositif « plus de maîtres que de classes » donc je ne sais pas comment on réalisera notre projet. Pour autant je m'engage à vous communiquer ce dossier et même à vous accueillir l'année prochaine. On a déjà fait des propositions d'accueil des parents d'élèves de l'école Paul VERLAINE, il me semble et de l'école Blaise PASCAL pour qu'ils rencontrent nos parents d'élèves pour qu'il puisse y avoir discussion et consensus. Je pense qu'on est tous là pour cela et ne faisons pas d'un sujet qui nous tiens à cœur, j'en suis persuadé les uns et les autres, un sujet politique qui serait malencontreux.

**Madame CHABAB :**

Juste pour terminer, je ne peux pas dire que j'en fais un sujet politique parce qu'ici les parents sont là pour les 4 jours alors que moi j'affirme ici que c'est mieux 5 demi-journées donc je ne fais pas de politique politicienne. Moi je suis convaincue que l'apprentissage est beaucoup plus facile le matin et je suis vraiment pour la réussite scolaire. Il y a beaucoup de parents qui ne sont pas d'accord avec cela mais moi je reste sur le projet que j'avais proposé dans mon programme et que j'avais fortement étudié avec toutes les difficultés que cela comporte, avec une école une après-midi les autres une autre. Mobiliser les agents c'est hyper compliqué, mobiliser les partenaires c'est aussi compliqué. C'est compliqué mais pour moi c'est faisable.

**Monsieur RIAH :**

Je voudrais juste ajouter une chose Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire :**

On va terminer là dessus si vous le voulez bien.

**Monsieur RIAH :**

Oui je terminerai là-dessus. Pour nous, il n'y a pas une intention de polémiquer. Moi je viens de prendre connaissance de ce dossier là il n'y a que quelques jours. Mais il y a des parents qui disent que la majorité des conseils d'écoles étaient favorables à la semaine des 4 jours. Eux disent que la municipalité veut l'unanimité. Pour l'expérimentation je suis pour, puisque dans l'éducation nationale lorsque l'on passe par l'expérimentation c'est toujours la meilleure manière de faire avant de généraliser une pédagogie, une méthodologie. Mais après je pense que si les parents nous disent qu'ils ne sentent pas assez écoutés, je pense qu'il faut les croire. Moi je me souviens dans cette assemblée, en 2011, on s'est réunis pour TOTAL qui n'est pas de la compétence de la commune mais on leur a donné la parole. On a donné la parole à beaucoup de personnes pour des sujets qui n'étaient pas de la prérogative communale. Et là c'est un sujet qui est l'enfant, sujet important pour l'avenir de notre cité. J'aurais proposé qu'un jour on ait soit un représentant de parents d'élèves ou de professeurs, on

suspend la séance du conseil municipal, comme on l'a fait pour l'adoption du plan local d'urbanisme et qu'on leur donne la parole et que l'on écoute ce qu'ils ont à nous dire. Personnellement je ne suis pas spécialiste dans ce domaine là et je pense peut-être que la majorité du conseil est également perdu sur cette question là à part ceux qui sont dans l'Education Nationale. Il serait donc bien de donner la parole à des parents d'élèves ainsi qu'à des enseignants, on les écoute, on suspend la séance du conseil municipal et après on se prononce. C'est une proposition que je fais.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH il y a eu une réunion mardi soir sur le programme éducatif global, uniquement là-dessus...

**Monsieur RIAH :**

Oui sacralisé en conseil municipal. Pourquoi on le fait pour TOTAL et pas pour une compétence communale ?

**Monsieur le Maire :**

Non parce que cela va plus loin encore une fois. Veuillez comprendre cela. Cela va plus loin que 8 ou 9 demi-journées, c'est toute la pédagogie derrière, tous les apprentissages qui sont derrière. C'est pour cela que le programme éducatif global a été conçu, c'est bien pour tenir compte de cet ensemble là. Je vous propose de clore le sujet car nous avons encore des délibérations qui sont à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

*Adoption de la motion à l'unanimité*

**III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 30 JUIN 2017**

**A. ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Tirage au sort – Candidats jurés au titre de l'année 2018**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017, et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, je fais procéder, pour le 15 juillet, à un tirage au sort public, à partir de la liste électorale. Pour Grande-Synthe, le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 54.

Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Ce tirage au sort n'est que la première étape d'une procédure longue qui incombe à une commission judiciaire se réunissant au siège de la Cour d'Assises de Douai qui, après vérification des éventuelles incompatibilités de chacun, procédera à de nouveaux tirages afin de ne garder que 18 noms, nombre fixé par arrêté préfectoral en date du 26 avril 2017.

Je rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2017. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 255 à 257 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FAIT PROCEDER** publiquement par le service Elections au tirage au sort, qui donne le résultat ci-joint.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b><i>0</i></b>

## 2. Information sur le rapport annuel – Etat de l'accessibilité

### **RAPPORTEUR : Marie-Line VANDENBOSSCHE**

Conformément aux dispositions de l'article L2143 -3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, la Commune, lors du Conseil Municipal du 22/06/2010, a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au Conseil Municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur l'état de l'accessibilité pour l'année 2016.

## 3. Subvention – Acquisition de vélos sans assistance électrique

### **RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA**

Dans le cadre de la démarche de transition de la ville, la collectivité souhaite inciter les habitants à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre notamment à travers leurs mobilités.

Cette volonté concourt également à répondre à une préoccupation importante des citoyens relative à la qualité de l'air.

Dans cette perspective, il est proposé de mettre en place une subvention visant à aider les Grand-Synthois à acquérir un vélo neuf.

Cette aide est fixée à 50% du prix d'achat TTC pour un vélo neuf (pliant ou non) et de taille adulte conforme à la réglementation sur les normes de sécurité. Elle ne pourra excéder 200 euros.

Seules les personnes majeures pouvant justifier d'un domicile sur la Ville de Grande-Synthe pourront être bénéficiaires de cette aide. Cette aide est limitée à 2 personnes par foyer pour une période de 7 ans. Le bénéficiaire s'engage, par ailleurs, à ne pas revendre ledit vélo avant 4 ans. Cette aide sera versée après présentation par le futur bénéficiaire d'un dossier complet de demande d'aide accompagné des pièces justificatives demandées ou directement au vendeur après accord de celui-ci matérialisé dans une convention passée entre lui et la ville.

Cette aide ne s'appliquera pas aux vélos à assistance électrique. En effet, une aide d'Etat de 200 euros maximum existe pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique mais n'est pas cumulable avec une aide de collectivité.

L'engagement de la Ville restera valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au BP 2017 d'un montant de 50 000 euros. En cas de non respect des engagements du bénéficiaire, la Ville se réserve le droit de réclamer le remboursement de l'aide versée.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document relatif à la mise en place d'une subvention aux particuliers pour l'achat d'un vélo neuf sans assistance électrique.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Monsieur RIAH :**

Pour moi c'est une bonne initiative mais je m'inquiète par rapport à la revente du vélo mais dans la délibération il est précisé que le vélo ne peut pas être revendu pendant quatre ans. Mais après je ne sais pas comment cela pourra s'appliquer parce que les gens vont quand même les revendre au noir. Il faudra peut-être faire un retour sur l'expérience pour voir si cela a vraiment été utile pour les habitants. Je profite de cette délibération pour parler des travaux sur Dunkerque car c'est vraiment n'importe quoi. Faire 7 kilomètres de travaux d'un seul coup sur le principal axe de l'agglomération. On n'est pas trop dans l'écologique et on n'a pas pensé aux commerçants, on n'a pas pensé aux déplacements des populations pendant cette période estivale. C'est vraiment compliqué d'aller de Grande-Synthe jusqu'à Dunkerque centre. Il est impossible de circuler sur deux grands tronçons de l'agglomération donc je ne sais pas comment la CUD a réfléchi. J'aurais aimé que cela se fasse en plusieurs tranches. On arrive à la gare on est bloqué, on arrive à Malo on est bloqué. Pour aller à la plage quand il a fait extrêmement chaud c'était quasiment impossible et cela pousse les gens à quitter l'agglomération pour aller faire leurs courses ailleurs. Je ne sais vraiment pas comment la CUD a réfléchi pour cela mais j'espère que le vélo aura sa place dans les prochains aménagements. Après j'aurai juste une remarque, je n'ai pas eu le temps de préparer le conseil car je suis occupé sur d'autres dossiers hélas ! Nous les élus de l'opposition, certes on n'a pas les dossiers des élus de la majorité mais on travaille sur d'autres dossiers car les habitants nous sollicitent. On travaille pour eux, cela nous prend du temps et on le fait bénévolement donc je n'ai pas pu vous demander les pièces en avance. Monsieur PIDOUX m'a dit ce matin et je sais qu'il est en vacances, que matériellement il était impossible de me donner toutes les pièces. Je veux bien que certaines pièces que je demande à chaque fois, pour tout ce qui est administratif, pour tout ce qui est personnel communal qu'on me les donne après cela ne me dérange pas. Par contre comme on a les délibérations sur les associations qui ont lieu à la fin du conseil municipal, ça je maintiens que je voudrais les avoir parce que le droit d'information d'un élu a lieu pendant les 5 jours avant le conseil municipal et au cours du conseil municipal. Donc au cours du conseil municipal on peut exiger au titre de l'article 2121-13 du code général des collectivités territoriales l'accès à cette information. Donc je demande pour les associations, en fait j'ai demandé 2 choses après le reste si vous vous engagez à me le donner, vous me dites oui mais il y a des documents cela fait un an que le les demande. Donc si vous vous engagez je suis prêt à accepter mais sur les associations là je ne démords pas et je les voudrais d'ici la fin du conseil.

**Madame CHABAB :**

Je trouve que c'est une délibération qui va dans le bon sens. L'obligation de ne pas revendre le vélo pendant 4 ans, je pense que cela va être difficile à contrôler parce que c'est plus un principe, un engagement moral même si juridiquement ça va être compliqué.

**Monsieur le Maire :**

C'est vrai qu'elle n'était pas évidente car il fallait trouver le bon moyen. C'est pour cela que l'on a mis tous les 7 ans pour le renouvellement, car c'est l'usure s'il est utilisé correctement et cela permet de ne pas alimenter un marché noir. Moi il y a une phrase qui me gêne c'est « un vélo de ville » car je ne sais pas vraiment à quoi correspond un vélo de ville. Quelle est la nuance entre un vélo de ville et un V.T.T. ?

**Monsieur RIAH :**

Autant modifier la délibération.

**Madame CHABAB :**

Ca je pense que c'est l'intervention du DGA spécialiste du vélo qui a blindé le truc !

**Monsieur RIAH :**

On peut juste mettre vélo tout court.

**Monsieur le Maire :**

De toute façon on aménagera peut-être la délibération au fur et à mesure.

Cette aide c'est aussi pour encourager les familles qui n'ont pas forcément les moyens d'acquérir un vélo et donc de faire l'avance cela me posait un problème car ils n'ont peut-être pas les moyens de

faire l'avance et de se faire rembourser. C'est pour cela que l'on a mis en place une convention avec le marchand de vélos.

**Monsieur RIAH :**

A l'avenir cela ne peut pas se faire sous la forme d'un chèque ?

**Monsieur le Maire :**

Non car nous avons besoin de pièces justificatives.

**Monsieur RIAH :**

Oui mais c'est pour éviter des virements d'argent.

**Monsieur le Maire :**

Oui cela pourrait devenir comme le chèque culture.

Concernant les travaux, la CUD a fait le choix qu'ils durent le moins longtemps possible. Comme on s'est fixé comme objectif que le nouveau réseau soit mis en place en septembre 2018 donc ce délai est court. C'est très embêtant sur une longue portion aujourd'hui mais par exemple la pénétrante sera ré ouverte à la fin de l'été.

**Monsieur RIAH :**

L'impacte économique peut être important.

**Monsieur le Maire :**

Martial me disait parce qu'il fait partie de la commission d'indemnisation, qui a été mise en place par la CUD, il y a des dossiers qui sont déjà examinés et donc les pertes commerciales seraient compensées par la CUD dans le cadre d'une convention. Et franchement les personnes qui s'occupent de cela à la CUD font pour que cela dure le moins possible et il n'y a pas une semaine de retard sur le chantier ce qui est une performance.

**Monsieur DA COSTA :**

Si vous le permettez Monsieur le Maire je souhaiterais rappeler à Monsieur Féthi RIAH qu'il juge difficile le déplacement mais nous on est au cœur du projet et il faut savoir que les gens de la CUD travaillent avant à préparer les futures déviations. Et la deuxième chose c'est que si vous avez eu du mal à vous déplacer quand il faisait chaud pour aller à la plage...

**Monsieur RIAH :**

Moi je rapporte ce que les habitants disent car je ne suis pas toujours sur Grande-Synthe.

**Monsieur DA COSTA :**

Je vous rappelle que le bus est gratuit le week-end.

**Monsieur RIAH :**

Quand un élu parle il ne parle pas toujours en son nom. La Voix du Nord a mis des articles sur ce sujet. Regardez les commentaires des habitants vous allez voir comment ils sont désobligeants. Moi je suis pour des travaux qui se fassent par tranche. Etre pris par le temps comme cela et vouloir tout finir c'est un risque mais aussi un pari.

**Monsieur le Maire :**

Moi je pense que l'on gêne plus les gens quand on étale la période de travaux.

**Monsieur RIAH :**

Et en ce qui concerne les signalisations, beaucoup de gens se plaignent car ils disent que cela n'est pas visible. Quand vous arrivez au rond point du Mc Donald certaines personnes pensent que le rond point existe encore. Il y a un stop et des gens roulent à vive allure sur cette RN et un jour il pourrait y avoir un accident. La signalisation n'est pas très très bonne.

**Monsieur le Maire :**

C'est dans les normes du code de la route Monsieur RIAH.

**Monsieur RIAH :**

Je n'ai pas dit le contraire mais je trouve que ce n'est pas assez visible.

**Monsieur le Maire :**

Il faut être vigilant.

**4. Création de postes – Modification du tableau des effectifs**

**RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN**

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'appliquer les décisions de la Commission Administrative Paritaire, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 5 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 18H,
- 16 postes d'Agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,
- 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de Cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de Technicien,
- 1 poste d'Ingénieur principal,
- 1 poste d'Attaché principal (CDI – Article 3-5 loi 84-53),
- 1 poste d'Attaché hors classe,
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 5 postes d'Adjoint Administratif,
- 1 poste d'ingénieur.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** de créer les postes énumérés ci-dessus,

**MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,

**D'IMPUTER** les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>1 (F. RIAH)</i></b>

**5. Rapport de la commission consultative des services publics locaux – Bilan d'activités du Varlin**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission.

Cette commission qui regroupe les membres de notre assemblée et d'associations qui ont été désignés par vos soins lors du conseil municipal du 28 juin 2016, s'est réunie dernièrement afin de faire un bilan d'activités du VARLIN, service exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

Aussi il est nécessaire de transmettre le rapport de cette commission à l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est précisé que le rapport est annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport de la commission consultative des services locaux.

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Monsieur RIAH :**

Moi je voudrais faire une remarque par rapport à ce que j'avais dit tout à l'heure. Là c'est un exemple type où nous, l'opposition n'avons pas accès à cette commission. Je trouve cela dommage. Je pense qu'il est important que nous aussi on soit associé à cet EPIC. D'autant plus que c'est le seul EPIC qu'il y a sur la commune. L'installation de cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. On a mis 2 ans pour la mettre en place pour ce mandat là à l'autre mandat elle était quasiment inexistante, on l'a mise en place à la fin. C'est la première fois que l'on a un bilan donc là c'est une bonne avancée pour la commune et j'espère que l'année prochaine on continuera à avoir les bilans.

## **B. PROGRAMMATION**

### **1. Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport annuel d'affectation – Année 2016**

**RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER**

La loi du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine au profit de certaines collectivités locales.

L'article 8 de cette loi dispose que « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine prévue à l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement ».

En application de ces dispositions légales, l'état récapitulatif détaillé des dépenses engagées au titre de la dotation de solidarité urbaine, qui s'élève à 4 701 128 euros en 2016, annexé à la présente délibération a été communiqué aux membres de l'assemblée.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'utilisation de la dotation urbaine perçue en 2016.

Il est précisé que le rapport est annexé à la présente délibération.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH ?

**Monsieur RIAH :**

J'aurais juste aimé avoir le bilan de certaines associations pour savoir notamment ce qu'UTOPIA 56 a fait avec les 300 000 euros. J'aurais aimé savoir à quoi ils ont servi.

**Monsieur le Maire :**

Un mot sur la DSU puisqu'hier nous étions en assemblée générale de l'association des Maires de ville et banlieue. Il y a une grosse inquiétude car il n'y a plus de Ministre de la Ville donc nous n'avons plus d'interlocuteur. C'est noyé dans un grand ministère de la cohésion territoriale avec à sa tête un sénateur rural donc très éloigné des problématiques de la politique de la ville et j'ai vraiment des inquiétudes sur ces dotations, et l'avenir de ces dotations dans les collectivités comme la nôtre. 4 700 000 euros ce n'est pas rien quand on ne perçoit plus de DGF aujourd'hui, quand on n'a plus que des dotations si cela se cumule à la fin de la taxe d'habitation qui sera compensée on ne sait pas comment, même si la taxe d'habitation ici c'est 7 millions d'euros, donc ce n'est pas rien, donc je ne sais pas où l'on va. Et surtout les marges de manœuvre vont complètement disparaître dans les collectivités et on n'aura plus les moyens de décider d'une augmentation de recette sur quoi que ce soit

car on sera uniquement sur de la dotation qui sera faite sur l'année N-1 ou -2 donc qui ne tiendra pas compte des avancées derrière. Je suis vraiment extrêmement inquiet de l'avenir du financement des villes en politique de la ville au-delà même des collectivités avec le rapport de la cour des comptes hier au gouvernement qui dit qu'il y a un dérapage de 8 milliards d'euros. Il veut à tout prix rattraper ce dérapage. Je pense que les collectivités vont encore être mises sous pression de manière supplémentaire ce qui ne va pas arranger nos affaires. Je tiens à le dire à ce moment là car c'est extrêmement important.

Madame CHABAB ?

**Madame CHABAB :**

Pour cette année il n'y a pas du tout de changement ?

**Monsieur le Maire :**

Non.

**Madame CHABAB :**

C'est toujours 4 700 000 euros ?

**Monsieur le Maire :**

C'est la loi de finance de 2017. On a 400 000 euros de plus cette année.

**Madame CHABAB :**

Donc nous n'avons aucune garantie du maintien...

**Monsieur le Maire :**

On a demandé un rendez-vous au Premier Ministre...

**Madame CHABAB :**

Il faut arrêter de demander des rendez-vous car ils ont du mal.

**Monsieur le Maire :**

Mais ils n'en donnent pas !

**Madame CHABAB :**

Moi je pense très sincèrement que par rapport à l'annonce de la cour des comptes de 8 milliards cela va encore une fois retomber sur les collectivités, ça c'est certain. Je pense que le principe de libre administration qui est ancré dans le marbre embête bien les gouvernements successifs et ces baisses de dotation leur permettent d'avoir un peu la main mise et d'arrêter toute cette libre administration, ces expérimentations qui les dérangent fortement. A terme on sera des communes qui vont juste gérer le petit quotidien. Je pense vraiment que c'est l'objectif.

**Monsieur le Maire :**

Moi je pense que l'on va faire de gros regroupements, les intercommunalités vont bientôt avoir les compétences du département en matière sociale, cela va être transféré c'est un projet de MACRON. Toutes les politiques sociales seront vidées des départements et confiées dans les intercommunalités ce qui va mettre 15 ans avant de pouvoir être opérationnelles correctement parce que ce n'est pas dans la culture d'une intercommunalité le lien avec la population donc cela va être très compliqué. Moi je ne suis pas très optimiste sur l'avenir des collectivités.

**Madame CHABAB :**

J'avais une question par rapport à ces regroupements. J'entends qu'à terme une ville comme la nôtre aurait, dans le cadre de la loi, obligation de se regrouper.

**Monsieur le Maire :**

Moi je n'ai pas d'information là-dessus.

**Monsieur RIAH :**

On est déjà dans une communauté Urbaine donc normalement non.



**Monsieur le Maire :**

Ils pourraient nous contraindre...

**Monsieur RIAH :**

Parce que normalement une Communauté Urbaine c'est 500 000 habitants, Dunkerque ce n'est que 200 000. Déjà on a confié beaucoup de compétences et je ne vois pas quelles compétences on pourrait...

**Madame CHABAB :**

Là ce que j'évoque c'est grave car pour le mandat prochain on me parle de fusion et que l'on perdrait notre identité communale. On deviendrait un quartier du grand Dunkerque.

**Monsieur RIAH :**

Je pense que la France serait une province Européenne.

**Madame CHABAB :**

Ma question est : est-ce que cela est envisageable ?

**Monsieur le Maire :**

Moi je n'ai rien entendu là-dessus mais cela ne m'étonnerait pas. On est parti et là encore plus avec un gouvernement très technocratique et une assemblée qui va être pilotée par des technocrates comme ils n'ont aucune expérience donc cela va être des textes de loi qui vont arriver comme cela donc il n'y aura pas d'analyse territoriale. Moi je suis très critique mais je le fais à bon escient. Ils vont essayer de regrouper pour dire on va faire des économies d'échelle. Au lieu d'avoir 3 services comptables, 3 services direction du personnel on va le faire en un. Donc les intercommunalités vont disparaître au profit des grandes villes, les départements vont disparaître et on va donner leurs compétences et cela ne va rien arranger puisque cela va éloigner les populations des lieux de décision...

**Monsieur RIAH :**

Ils sont en marche mais ils ne savent pas où ! A moins qu'ils marchent en arrière.

**Madame CHABAB :**

Ils tournent en rond !

Il va falloir à un moment que l'on sache où l'on va pour l'échéance 2020 car Grande-Synthe un quartier de Dunkerque ça n'est pas possible.

**Monsieur le Maire :**

On perdrait du jour au lendemain 4 700 000 euros parce que l'on serait noyé dans la masse Dunkerquoise. On ne serait plus en DSU, il n'y aurait plus de REP+ ... il y aurait plein de conséquences.

**Monsieur RIAH :**

On deviendra une banlieue.

**Monsieur le Maire :**

On deviendra un quartier comme celui de Petite-Synthe qui est Dunkerquois depuis 1971 et on ne peut pas dire qu'il a connu un essor extraordinaire. Tout cela est compliqué.

## ***C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES***

### **1. Désaffectation immeuble Bonvoisin**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET**

Il est proposé à l'assemblée la désaffectation de l'immeuble situé 1 allée Bonvoisin à Grande-Synthe, cadastré section BA n°412. Cet immeuble, libre d'occupation, était auparavant occupé par le comité directeur de l'OGS.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de la désaffectation de l'immeuble situé 1 allée Bonvoisin.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur RIAH :**

La maison va être vendue ?

**Monsieur le Maire :**

On essaie de la vendre.

**Monsieur RIAH :**

Elle date de quand cette maison ? C'est celle qui est là en bas ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'était le siège de l'OGS à un moment donné.

**Monsieur RIAH :**

Enfin vous connaissez ma position sur le patrimoine. Nous n'avons pas beaucoup de patrimoine et moi j'aurais aimé que l'on garde ce patrimoine.

**Monsieur le Maire :**

Mais je n'ai pas dit qu'on la démolissait.

**Monsieur RIAH :**

J'espère qu'à terme elle ne sera pas démolie.

**Monsieur le Maire :**

Il y a de gros travaux à faire à l'intérieur.

**Monsieur RIAH :**

Oui je sais le patrimoine coûte cher à entretenir.

## **2. Déclassement immeuble Bonvoisin**

**RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET**

Il est proposé à l'assemblée de déclasser du domaine public communal l'immeuble situé 1 allée Bonvoisin à Grande-Synthe, cadastré section BA n°412 et de le transférer dans le domaine privé de la Commune afin de pouvoir céder ce bien ultérieurement.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** du déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé 1 allée Bonvoisin et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

### 3. Protocole de préfiguration NPNRU – Ilôt des Peintres

#### **RAPPORTEUR : Damien CAREME**

L'arrêté ministériel du 7 août 2015 porte approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) définissant les nouvelles modalités d'intervention de l'Etat dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Les projets urbains des quartiers prioritaires doivent faire l'objet désormais d'une réflexion préalable formalisée par le protocole de préfiguration.

Les protocoles de préfiguration des projets précisent les objectifs poursuivis dans le cadre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain des contrats de ville. Ils arrêtent le programme détaillé nécessaire pour aboutir à un ou des projet(s) de renouvellement urbain(s) opérationnel(s).

Outre la reprise des éléments de diagnostic, des objectifs du contrat de ville, le protocole précise le programme de travail nécessaire à la signature de la future convention ANRU et s'inscrit dans la droite ligne du Plan Stratégique Local.

Compte-tenu de la nécessité d'avoir une approche opérationnelle et programmatique, il a été convenu d'inscrire 3 études sous maîtrise d'ouvrage ville de Grande-Synthe dans le cadre d'un protocole de préfiguration ainsi que la direction de projet. Ces études complémentaires devront permettre de spécifier et de spatialiser les actions, d'évaluer précisément leur coût, de déterminer leur niveau de priorité et leur phasage ainsi que les procédures opérationnelles à mettre en œuvre.

- Etude Sociale et urbaine : Diagnostic technique global pour un montant de 200 000 euros HT.
- Etude juridique et financière sur les montages opérationnels envisageables pour un montant de 13 000 euros HT.
- Etude urbaine de pré programmation de la maison du citoyen pour un montant de 25 000 euros HT.
- Direction de projet pour un montant de 142 500 euros HT.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le protocole de préfiguration joint et son annexion au contrat de ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Protocole de préfiguration, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions prévues au plan de financement ainsi que tout autre financement extérieur.

**IMPUTE** les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

#### **Monsieur le Maire :**

Là aussi il y a urgence à agir car cela fait plus de 2 ans que des habitants ont un échafaudage devant leurs fenêtres. La signature de ce protocole de préfiguration permettra enfin de pouvoir lancer la démolition de cette tour. Cela traîne depuis plus d'un an et c'est bien que l'on passe cette délibération qui est également passée au Conseil Communautaire jeudi dernier.

#### **Monsieur RIAH :**

Pour les habitants de la tour Le Jeune où tout s'est effondré. Le bailleur fait quelque chose pour les habitants, par rapport à leurs charges ? Je voudrais juste préciser aux secrétaires que Madame CHABAB n'est pas là, ne mettez pas quelle a voté.

## **D. CONTRATS -MARCHES**

### **1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 16 mars 2017**

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics; Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 16 mars 2017.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 16 mars 2017.

## **E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Nouveaux horaires des parcours de l'école Pierre et Marie CURIE – rentrée scolaire 2017/2018**

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Un nouveau projet d'organisation des Parcours Educatifs de la ville de Grande-Synthe va être mis en place pour la rentrée 2017/2018.

Le rythme de vie de l'enfant est au cœur des préoccupations de la municipalité et cette démarche s'inscrit dans l'ordre des priorités politiques de notre Projet Educatif Global.

La réforme des rythmes scolaires, entamée en 2013 et réajustée depuis pour améliorer et diversifier la qualité des activités est maintenue. Ainsi, l'organisation du temps d'accueil des élèves "après l'école", de la maternelle à l'élémentaire, restera la même que cette année.

Toutefois, le projet éducatif du groupe scolaire Pierre et Marie Curie intitulé « une école inclusive pour une école de la réussite » a attiré notre attention par son caractère singulier, réfléchi par les enseignants, en collaboration avec les familles et en concertation avec la municipalité.

En effet, le projet s'appuie sur un nouveau socle d'enseignement basé sur des pratiques pédagogiques innovantes et répond aux préconisations scientifiques sur les rythmes de l'enfant.

La nouvelle organisation du temps scolaire s'articulera comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matins, l'école commencera à 8h45 et se terminera à 12h.

Les lundis, jeudis et vendredis après-midi, l'école commencera à 13h45 et se terminera à 16h20.

Le mardi après-midi sera dédié au petit parcours éducatif, de 13h35 à 16h35.

En ce qui concerne le grand parcours pour cette école, il se déroulera les lundis, mardis, jeudis et vendredis en Maison de Quartier St Jacques de 16h35 à 17h45.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer ce projet dès la rentrée prochaine à titre expérimental au sein de l'école Pierre et Marie CURIE.

*VOTE*  
*Pour*            29  
*Contre*         0  
*Abstention*    0

*Ne participe pas au vote : Nathalie BENALLA*

**ABSENT : Albert DA COSTA**

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH ?

**Monsieur RIAH :**

Comme nous avons déjà débattu sur ce sujet lors de la motion je ne reviendrai pas là-dessus. Sans que quelqu'un y voit une mauvaise intention de ma part, mais je pense que dans la délibération il faut mettre que Madame BENALLA ne participe pas au vote.

**Madame BENALLA :**

Vous me le retirez de la bouche puisque je ne participerai pas au vote.

**Madame CHABAB :**

Tu as vu Nathalie comme on veille à ce que tout se passe bien !

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH a aussi veillé que sur la précédente délibération que vous n'étiez pas là et que votre sens du vote... J'aurais d'ailleurs aimé avoir l'unanimité.

**Madame CHABAB :**

Je vote pour.

**Monsieur le Maire :**

Ce que je disais en aparté à Sabrina KHELLAF pour vous tenir au courant c'est que, compte tenu de la nouvelle qu'a appris l'école Pierre et Marie CURIE hier de ne pas avoir le renouvellement du dispositif « plus de maîtres que de classes », je propose aussi que l'on travaille avec elle pour voir comment on peut pallier à ce manque d'effectif. On va regarder à cela ensemble pour permettre à l'expérimentation de se faire dans les meilleures conditions malgré ce dispositif qui est retiré.

**Madame CHABAB :**

Je trouve que la nouvelle est tombée tardivement à Grande-Synthe parce que cela fait un moment qu'on le sait.

**Monsieur le Maire :**

Mais officiellement, on s'en doutait depuis un certain temps.

**Madame BENALLA :**

Monsieur le Maire, l'Inspection Académique s'est battue parce que je disais dans la lettre au Président de la République que j'ai vérifié les adresses par rapport aux enfants car on a effectivement 84 enfants qui relèvent du secteur Anne FRANK et 60 enfants qui relèvent du secteur Jules FERRY qui bénéficiaient de ces aides spécifiques.

**Madame CHABAB :**

Ce n'est pas une école en REP.

**Monsieur le Maire :**

Et quand l'école Jules FERRY a fermé, on a réparti les enfants sur les écoles BUFFON et Pierre et Marie CURIE sans qu'il y ait une reconnaissance et c'est comme cela qu'ils ont pu bénéficier du dispositif « plus de maîtres que de classes ». C'était une forme de compensation, entre guillemets, mais aujourd'hui le dispositif est remis en cause.

## 2. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations

**RAPPORTEUR : Karine FAMCHON**

Un crédit total de **80 000 euros** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnel aux associations », au Budget Primitif 2017

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**ACCEPTE** la proposition.

**IMPUTE** les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>28</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b><i>3 (F. RIAH, S. CHABAB, A. ROUCOU)</i></b>

**Monsieur RIAH :**

Si vous me donnez maintenant les éléments je participe au vote mais si je ne les pas je ne participe pas.

**Monsieur le Maire :**

Dans la convocation les services vous avez dit que tous les éléments étaient disponibles et c'était il y a un mois.

**Monsieur RIAH :**

Jusqu'à la fin du conseil on a le droit de demander des éléments.

**Monsieur le Maire :**

Oui je sais...

**Monsieur RIAH :**

Mais là je ne les ai pas.

**Monsieur le Maire :**

Vous m'avez envoyé un mail ce matin à 4h15 et il était un peu difficile de réveiller le personnel pour vous fournir les éléments ce matin.

**Monsieur RIAH :**

Oui mais mon droit d'élu court jusqu'à maintenant

**Monsieur le Maire :**

Je sais.

**Monsieur RIAH :**

J'ai le droit de les demander donc je ne participerai pas puisque je n'ai pas les éléments. Le conseil a commencé à 9 heures donc on aurait pu me donner les documents en question. Normalement quand une association demande une subvention elle doit donner certains documents.

**Monsieur le Maire :**

On les a. Ils sont disponibles. Faire les copies de tout cela est un gros travail.

**Monsieur RIAH :**

Vous n'êtes pas obligé de faire les photocopies je peux les consulter sur place.

**Monsieur le Maire :**

Dans la convocation on avait mis que vous pouviez les consulter sur place.

**Monsieur RIAH :**

Oui mais là je peux les consulter sur place ?

**Monsieur le Maire :**

Oui vous pouvez. On vous a dit dans la convocation du conseil municipal que tous les documents étaient consultables en Mairie. Peut-être que la prochaine fois ça ira mieux.

**F. FINANCES**

**1. Décision modificative de crédits – budget principal – Exercice 2017**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Certains crédits ouverts au Budget Primitif 2017 doivent être modifiés de la façon suivante :

Il est proposé des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

- Section Investissement : - €
- Section Fonctionnement : 108 412€

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

**Chap 20** : Immobilisations incorporelles

15 000

**Chap 23** : Immobilisations en cours

- 15 000

**TOTAL** 0

**Recettes**

**TOTAL** 0

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

**Chap 011** : Charges à caractère général

- 75 000

**Chap 67** : Charges exceptionnelles

183 412

### TOTAL

108 412.00

### Recettes

**Chap 70** : Produits des services du domaine et ventes diverses

11 000

**Chap 74** : Dotations et participations

62 412

**Chap 75** : Autres produits de gestion courante

-2 000

**Chap 77** : produits exceptionnels

37 000

### TOTAL

108 412.00

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus matérialisée dans le document budgétaire annexé.

### **VOTE**

**Pour** 28

**Contre** 0

**Abstentions** 3 (F. RIAH, S. CHABAB, A. ROUCOU)

### **Monsieur RIAH :**

Moi je ne participerai pas parce qu'il me manque un document. Ce n'est pas par obstruction que je dis cela car si après vous me donnez le document dans la journée, dans la semaine ou dans le mois, si vous vous engagez Monsieur le Maire à me le faire parvenir je serais très content. Juste une question, à la fin des délibérations vous parlez aussi de céder un patrimoine de la commune, des biens mobiliers et je voulais savoir si c'était pris en compte dans la décision modificative car c'est 48 000 euros.

### **Monsieur BEYAERT :**

Inaudible.

### **Monsieur RIAH :**

Dans la prochaine merci.

### **Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas nous qui avons dépensé l'argent pour les acheter. Elles nous avaient été données et on les redonne.



## 2. Décision modificative de crédits – Budget annexe – Exercice 2017

### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Certains crédits ouverts au Budget Primitif du budget annexe 2017 doivent être modifiés de la façon suivante :

Il est proposé des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

- Section Investissement : - €
- Section Fonctionnement : 0 €

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

**TOTAL**  
0

#### **Recettes**

**TOTAL**  
0

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

**Chap 011** : charges à caractère général  
- 3 000

**Chap 67** : Charges exceptionnelles  
3 000

**TOTAL** 0

#### **Recettes**

**Chap 75** : Autres produits de gestion courante

**Chap 77** : produits exceptionnels

**TOTAL** 0

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**EMET** un avis favorable à la proposition ci-dessus matérialisée dans le document budgétaire annexé.

***VOTE***  
***Pour***            ***28***  
***Contre***         ***0***  
***Abstentions***   ***3 (F. RIAH, S. CHABAB, A. ROUCOU)***

### 3. Demande d'octroi d'un fonds de concours au titre du « fonds de soutien des projets d'initiative communale » à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la modernisation de l'éclairage public

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Par délibération du 16 juin 2016, le conseil communautaire a adopté le pacte fiscal et financier de solidarité découlant du projet de territoire, qui incarne et met en œuvre la solidarité entre les communes-membres et la communauté urbaine.

Dans le cadre de ce pacte, l'objectif 4 « soutien à l'investissement des communes » prévoit les modalités d'attribution des fonds de concours par la communauté urbaine avec notamment la création d'un « Fonds de soutien des projets d'Initiative Communale (FIC) » d'un montant de 24 millions d'Euros pour la période 2015-2020.

Lors du vote du BP 2017, le conseil municipal a validé les crédits pour le projet de modernisation de l'éclairage public de la commune.

Le coût total prévisionnel de l'équipement est évalué à 3 191 807 H.T (selon le plan de financement en annexe)

Cet équipement est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce fonds de concours, qui ne peut dépasser la part de financement assurée hors subvention par son bénéficiaire, doit être expressément sollicité par délibération de notre commune.

Dans ces conditions, il est proposé de solliciter la communauté urbaine pour l'octroi d'un fonds de concours prévisionnel maximum de 1 000 000 euros TTC au titre de la réalisation de ce projet à prélever sur l'enveloppe du FIC de 2 630 000 euros pour la période 2015-2020 attribuée à la commune.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'un fonds de concours au titre du Fonds de soutien des projets d'Initiative Communale (FIC) prévu dans le pacte fiscal et financier de solidarité de 1 000 000 euros TTC pour la réalisation du projet de la modernisation de l'éclairage public de la ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>31</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

#### **Monsieur RIAH :**

Je suis pour car nous du côté de l'Albeck on a souvent des rues qui sont très obscures, le soir on ne voit rien du tout et donc on espère que cette modernisation apportera plus d'éclairage dans ce quartier.

#### 4. Don de matériel à des associations – machines à laver/séchoir

##### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Lors de l'installation du lieu humanitaire de la Linière sur la commune de Grande-Synthe l'association Médecins Sans Frontière (MSF) avait acheté 10 machines à laver/séchoir de grande capacité afin de permettre aux personnes de pouvoir nettoyer leurs vêtements.

Avant son départ MSF avait cédé gracieusement à la commune ce matériel, qui est donc rentré dans le patrimoine de la ville.

Suite à l'incendie du camp survenu en avril dernier, ce matériel n'a plus d'utilité. Aussi à la demande de MSF, les 10 machines seront cédées à des associations qui œuvrent et qui sont fortement impliquées dans la crise migratoire qui touche notre région.

3 machines seront cédées à l'association EMMAUS, et 7 à l'association UTOPIA 56.

Il convient de préciser que la valeur d'acquisition était de 40 000 euros TTC et que la valeur nette comptable de ce matériel est de 36 000 euros TTC  
Ces biens seront sortis de l'inventaire comptable.

L'enlèvement et le transport seront assurés par les associations.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette donation.

**AUTORISE** la sortie de ce matériel de l'inventaire comptable.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>1 (Féthi RIAH)</i></b>

##### **Monsieur le Maire :**

Les biens seront sortis de l'inventaire comptable.

##### **Monsieur RIAH :**

Moi, je voudrais mettre plusieurs réserves sur cette délibération. Tout d'abord je voudrais revenir sur l'incendie du camp. Je trouve déplorable ce qui s'est produit, on n'a pas cherché de responsabilité. Le camp a brûlé, il aurait pu y avoir des centaines de morts et on ne sait toujours pas nous en tant qu'élu ce qu'il s'est passé. On n'a pas de retour de cette expérience qui a été un échec.

##### **Monsieur le Maire :**

Vous le considérez comme un échec.

##### **Monsieur RIAH :**

Oùï c'est un échec pour moi. Moi je suis plus pour les CAO et je pense que ce n'était pas du niveau de la France d'organiser un bidonville qui était géré par des passeurs. C'est ma position et vous la connaissait depuis le début et on n'a pas la même, mais moi je ne la changerai pas. Je vous ai entendu récemment dans les réseaux sociaux dire que ce sont tous des réfugiés de guerre. Moi je le répète et je ne le dis pas juste par opposition pour vous, moi j'estime qu'il y a des clandestins et qu'il y a des migrants. Il y a ceux qui fuient la guerre et ceux qui ont un statut de réfugié de guerre ou ils ont l'asile politique et ces gens là sont contents de trouver un foyer, de trouver des gens qui les accueillent et là la France est généreuse elle a toujours accueilli des gens. Moi je connais beaucoup de gens notamment de la communauté algérienne qui pendant la décennie noire ont eu accès à l'asile politique et ont pu fuir quant on les persécutait. Par contre là, la majorité ne sont pas des migrants de guerre mais des migrants économiques. Je comprends leurs motivations, ils ont le droit de chercher un meilleur avenir pour eux-mêmes. Ils tentent leur chance mais c'est quand même une immigration clandestine qui pose des problèmes pour les habitants. Dire cela ce n'est pas faire du racisme c'est vouloir essayer de trouver des solutions parce qu'en fait là on ne trouve pas de solution. Grande-Synthe va devenir un

Calais bis et ces personnes là ne sont pas toujours les mêmes. Il y a beaucoup d'agressivité et je trouve que l'on est en état d'urgence. Moi il y a 10 jours j'ai été témoin quand un migrant a menacé de mort devant des habitants. J'ai appelé la police, on était une soixantaine de personnes. La police est venue et normalement quand on interpelle quelqu'un on regarde si elle a une pièce d'identité et si elle ne l'a pas il faut l'identifier. Les policiers l'ont raccompagné à quelques centaines de mètres, ils étaient à trois voitures alors qu'il était seul. Et il est revenu menacer les gens. Moi je m'inquiète. En France on va mettre tout ce qui est en état d'urgence va passer dans le droit commun d'après ce que nous propose MACRON. Donc, nous les citoyens, nous allons être totalement surveillés, toute notre vie privée sera sous surveillance, elle l'est déjà, mais par contre sur des histoires de sécurité il y a des gens qui circulent avec des armes et autres, parfois ils sont fichés S et ils peuvent circuler sans aucun souci. Je ne mets pas en cause votre position mais vraiment la politique sécuritaire en France est incompréhensible. Je le répète ce sont beaucoup de réfugiés économiques. La preuve c'est qu'on les met dans des CAO pour qu'ils aient une douche, un repas... et les gens veulent à tout prix revenir dormir dans une jungle, c'est donc qu'ils ne veulent pas de cette charité là. Eux ils veulent aller en Angleterre donc il faut que le gouvernement l'entende, il faut que la Grande-Bretagne prenne ses responsabilités. Maintenant sur la délibération là où j'ai mis 2 réserves. Premièrement je n'ai pas eu les statuts d'UTOPIA et la liste des responsables de cette association pour savoir qui gère cette association là. Parce que la dernière fois que l'on a voté 320 000 euros pour cette association, c'était une association qui avait été créée en un mois et il n'y avait que 2 personnes dedans de Bretagne et leur statut ce n'était que 5 articles et pas de fonctionnement démocratique et on leur a donné 320 000 euros alors que pour certaines associations, pour 500 euros on leur demande de faire des assemblées générales. Deuxièmement, je m'interroge d'un point de vue juridique sur la faisabilité d'un don à une personne morale, à mon avis ce sont des biens mobiliers du domaine public et donc ils ne peuvent pas être aliénés et sont imprescriptibles. Donc moi je m'abstiendrai sur cette délibération et je vous demande de la reporter car je ne suis pas sûr que l'on puisse donner des biens d'une commune, notamment des biens du domaine public parce que là c'est quand même 48 000 euros, ce ne sont pas des logiciels à 300 euros donc il ya des plafonds et moi je pense que vous ne pouvez pas faire cette cession. Vous pouvez faire une vente si elle appartient au domaine. Vous devez valoriser l'argent public. Il faut rentrer de l'argent dans les caisses de la commune après si c'était faisable mais je pense que ça n'est pas faisable car je pense que ce sont des biens du domaine public, parce que le domaine public ce n'est pas que l'immobilier c'est aussi le mobilier de la ville et là ce n'est pas des bureaux, ce sont des machines qui coûtent 40 000 euros donc je pense qu'il faut les déclasser puis désaffecter parce qu'elles ont été à usage direct du public donc moi je vous conseille de revoir cette délibération, en attendant moi je ne participerai pas à cette délibération là.

**Monsieur le Maire :**

Ce que je propose c'est qu'on la passe et si jamais il y a un problème juridique on la repassera. Mais comme on les a reçues en don, c'est inscrit dans le patrimoine...

**Monsieur RIAH :**

Elles sont inscrites dans le patrimoine public, elles ont été utilisées au nom de la commune ou pas ?

**Monsieur le Maire :**

Non, ce sont les associations qui s'en sont servies.

**Monsieur RIAH :**

Elle les a mises à disposition.

**Monsieur le Maire :**

Non. Elles appartenait à MSF, donc elles ont fonctionnaient sur le camp par MSF et le camp, lorsqu'il a été fermé, MSF nous les a données et aujourd'hui comme on ne sait pas quoi en faire...

**Monsieur RIAH :**

Oui mais quand la ville était propriétaire elles fonctionnaient.

**Madame CHABAB :**

Non c'est MSF qui a acheté...

**Monsieur RIAH :**

Oui j'ai compris. Mais après elle l'a cédé gratuitement, elle ne sont pas restées sur le territoire tout le temps.

**Madame CHABAB :**

Elles n'étaient pas utilisées, elles étaient stockées.

**Monsieur le Maire :**

C'était après que le camp ne s'en serve plus.

**Monsieur RIAH :**

Avant la destruction elles étaient utilisées ou pas ?

**Madame CHABAB :**

Oui mais elles appartenait à MSF.

**Monsieur le Maire :**

C'est après l'incendie qu'ils nous les ont données car ils ne voulaient pas venir les chercher.

**Monsieur RIAH :**

D'accord. La délibération est mal formulée.

**Madame CHABAB :**

Je pense que la commune peut faire don d'un don.

**Monsieur RIAH :**

Pour les personnes morales je pense que l'on n'a pas le droit.

**Monsieur le Maire :**

On va regarder et s'il y a un problème on reviendra vers vous.

Moi je ne suis pas d'accord avec votre analyse parce que ceux qui sont au Puythouck ce ne sont pas des personnes qui reviennent des CAO, il n'y a que 10% qui reviennent des CAO.

**Monsieur RIAH :**

Non je n'ai pas dit cela.

**Monsieur le Maire :**

Si vous avez dit on les met en CAO et ils veulent revenir.

**Monsieur RIAH :**

Oui j'ai dit on leur propose des CAO et il y a des gens qui reviennent.

**Monsieur le Maire :**

Oui mais il y en a très peu qui reviennent. C'était le cas à Calais quand ils ont organisé le départ, le démantèlement de la jungle il y a 4 000 à 5 000 personnes qui sont parties. Il y en a 600 aujourd'hui mais sur les 600, et d'ailleurs les chauffeurs de bus nous témoignent qu'il y en a beaucoup qui arrivent de la Belgique, donc ce sont de nouvelles personnes qui arrivent et on n'arrêtera pas ce flux là. Moi je suis comme vous on n'a pas eu le choix à l'époque de prendre cette solution là, j'aurais préféré une CAO mais lorsque l'on a été confronté au problème les CAO n'existaient pas. C'est pour cela que je dis qu'il faut doubler le nombre de places en CAO parce qu'il y a sur le littoral aujourd'hui entre Calais, Grande-Synthe, Steenvoorde, Norrent Fontes, il y a un peu près 1 000 personnes qui errent, puis 1 500 à 2 000 à Paris.

**Monsieur RIAH :**

Est-ce que vous êtes d'accord sur le fait qu'ils ne veulent pas rester en France ? Donc ils ne fuient pas la guerre ?

**Monsieur le Maire :**

Ceux qui arrivent ici, dans un premier temps ils ne veulent pas rester en France. Ils veulent aller en Angleterre pour diverses raisons, après quand ils se posent un moment, là ils revoient leur parcours migratoire...

**Monsieur RIAH :**

Quelqu'un qui fuit la guerre vous croyez qu'il se pose ces questions là ?

**Monsieur le Maire :**

Oui, bien sûr.

**Monsieur RIAH :**

Quelqu'un qui fuit la guerre, dès qu'il est accueilli, qu'il a gîte et qu'il a de quoi manger il accepte tout de suite, il ne fait pas de chichi.

**Monsieur le Maire :**

Non parce que parfois il a de la famille là-bas, des amis, parce que là-bas il pourra avoir un job...

**Monsieur RIAH :**

Nous on parle de guerre. Si vous fuyez soit disant une guerre donc dès que l'on vous propose un gîte et de quoi manger dans la logique vous acceptez. Vous n'allez pas dire mais moi je veux voir ma famille. Ca c'est dans un deuxième temps lorsque vous êtes installé. Mais vous ne pouvez pas dire je fuis la guerre et je laisse mes enfants dormir dehors alors que l'état vous propose une vie décente. Ce n'est pas possible, vous êtes d'accord avec moi ?

**Monsieur le Maire :**

On est bien d'accord sauf qu'ils arrivent...

**Monsieur RIAH :**

Le Kurdistan Irakien est autonome depuis 1990.

**Monsieur le Maire :**

Oui mais aujourd'hui les gens arrivent pour des raisons diverses et variées, pas économiques pour la plus part d'entre eux. J'ai discuté avec beaucoup d'entre eux, ce n'est pas économique, c'est réellement sur des menaces sur leur vie ou sur le fait que l'Etat ne les payait plus. C'est par exemple le cas en Irak car tout le fric du gouvernement Irakien va pour la guerre et donc ces deux policiers frères jumeaux qui étaient et disaient, et bien nous nous ne sommes plus payés et il faut bien que l'on nourrisse notre famille. Ils sont donc passés en Angleterre, ils veulent aller là-bas car il y a des réseaux qui leur permettent d'avoir du travail. Car vous savez comme moi la permissivité qu'il y a en Angleterre. Sauf qu'à un moment ils sont migrants chez nous, c'est-à-dire qu'ils ne font que passer.

**Monsieur RIAH :**

Donc ils sont en situation irrégulière.

**Monsieur le Maire :**

Oui parce qu'on leur impose des frontières...

**Monsieur RIAH :**

On met derrière le mot migrant une sacralité.

**Monsieur le Maire :**

Non moi je ne mets rien.

**Monsieur RIAH :**

Je ne parle pas de vous, mais des médias. On nous met une sacralité donc on ne peut plus remettre en cause... Moi je connais plus d'algériens qui faisaient partie des migrants et ils parlaient en Syrien. Vous savez les dialectes arabes tout le monde peut les apprendre à travers les chaînes satellites et après ils se font passer pour un Syrien. Il va vous faire pleurer, dire que sa famille a été tuée. Moi je le dis en tant que responsable politique parce que ne pensez pas que je n'ai pas de cœur car je suis quelqu'un qui aide les migrants. J'ai aidé des personnes qui étaient en situation irrégulière même si c'est interdit par la loi. Aujourd'hui on est dans un état d'urgence quand je vois que des policiers belges nous ramènent des migrants à la frontière il y a un problème. C'est des policiers qui les déposent là. Ils disent que la France ne va rien faire et les Anglais nous les ramènent de l'autre côté.

**Monsieur le Maire :**

On ne va pas réouvrir le débat.

**Monsieur RIAH :**

Moi j'interpelle parce que si on rentre dans les sentiments. On a détruit la Syrie sur de l'humanitaire et aujourd'hui il est où l'humanitaire ? Il est nul part car tout le monde bombarde et tout le monde pille les richesses de ce pays là et au début c'était soit disant pour l'humanitaire. On devait sauver 600 personnes et aujourd'hui c'est 300 000, 400 000 qui meurent.

**Monsieur le Maire :**

Madame CHABAB ?

**Monsieur RIAH :**

Il n'y a pas de Yéménites qui viennent à Grande-Synthe. Aucun journaliste Français ne parle du Yémen alors 80% de la population est en famine aujourd'hui. Elle est bombardée depuis deux ans personne n'en parle, l'Union Européenne n'intervient pas pour faire stopper ce litige et pourtant je n'ai jamais vu un Yéménite ici à Grande-Synthe alors que 80 % de la population est déplacée.

**Monsieur le Maire :**

C'est bien là la réalité puisque nous avons des invasions chez nous...

**Monsieur RIAH :**

Il y a des organisations, des filiales.

**Monsieur le Maire :**

Ce sont les pays limitrophes qui accueillent les populations déplacées bien souvent à côté de la Syrie, du Soudan, à côté de l'Erythrée, l'Ethiopie... donc c'est bien souvent chez eux et il y en a très peu qui arrivent chez nous, 0,4% de la population européenne, remettons les choses à leur place.

**Monsieur RIAH :**

Il est bizarre qu'il n'y ait pas un Yéménite sur le territoire.

**Monsieur le Maire :**

C'est à Madame CHABAB.

**Monsieur RIAH :**

Il n'y a aucun gouvernement qui n'a proposé d'accueillir des Yéménites qui vivent la malnutrition et la sous nutrition ils sont 80% de déplacés, ils vivent dans la famine, ils sont bombardés depuis 2 ans et je n'ai jamais vu « La Voix du Nord », « Le Phare Dunkerquois » ou nos médias Français parler de cette guerre parce que comme c'est notre allié le chantre du terrorisme d'Arabie Saoudite qui fait cette guerre là et bien c'est le silence. Et là bizarrement il n'y a pas d'humanitaire. On ne parle pas des pauvres peuples qui sont massacrés. Là on est en train de massacrer tout un peuple. 80% de la population est déplacée c'est pire que la Syrie. Vous n'entendez jamais cela dans votre journal ni dans votre presse locale ni dans votre presse nationale. Aucun pays n'a demandé à les accueillir ces gens là et pourtant c'est le pays du monde arabe et du monde le plus pauvre.

**Monsieur le Maire :**

Madame CHABAB ?

**Madame CHABAB :**

Pour revenir à cette délibération, ma crainte par rapport à la situation de notre ville, car moi je vois des migrants et franchement qu'ils viennent de Syrie je m'en fiche royalement car ce sont des hommes et des femmes qui n'ont plus de lieu pour se laver, pour se poser. Avoir un minimum de dignité c'est terminé. Il y a des enfants du côté d'Auchan la police intervient en les empêchant de monter les tentes aujourd'hui ils sont au point où même dormir sous une tente ils n'ont même plus le droit.

**Monsieur RIAH :**

C'est normal on ne peut pas laisser tout le monde faire n'importe quoi.

**Madame CHABAB :**

On est dans le pays des droits de l'Homme.

**Monsieur RIAH :**

Mon père lorsqu'il est venu en France, il a respecté la France. Il a fait son dossier il a demandé des choses...

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH laissez Madame CHABAB terminer.

**Monsieur RIAH :**

Lorsqu'ils sont arrivés en France ils n'ont pas dit que je devais accepter de dormir sous un pont, ils ont demandé à la France si elle était d'accord ou pas.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH s'il vous plaît.

**Monsieur RIAH :**

Si vous allez en Algérie et que vous dormez sous un pont ils vont dire allez on vous reconduit à votre frontière.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH laissez Madame CHABAB terminer.

**Monsieur RIAH :**

Il ne faut pas mettre de sentiments car là on a l'impression qu'il y a les bons contre les mauvais. La police fait son boulot.

**Madame CHABAB :**

On n'est pas en train d'incriminer la police. Moi je suis juste une citoyenne qui se déplace dans la ville, je fais mes courses et je vois des femmes et des enfants, des hommes qui sont là à mendier, à demander à manger. Ils ne peuvent pas se laver, ils n'ont pas accès à l'eau. Il faut que l'on se questionne. Au-delà de toutes ces questions politiques tu as raison Féthi il y a des questions fondamentales à se poser mais en attendant au quotidien on a des malheureux qui déambulent dans la ville et qu'est-ce que l'on fait ? Moi cela me pose question. Je fais mes courses, je suis à Flunch je vois une maman qui est là avec sa poussette et qui crève la dalle, je me lève je vais chercher la dame je l'installe à ma table et je lui prends un repas.

**Monsieur RIAH :**

On le fait tous, moi je le fais toujours.

**Madame CHABAB :**

On me regarde de travers car on est dans un climat de défiance vis-à-vis de ces personnes là.

**Monsieur RIAH :**

Non car il y a de la pauvreté qui est organisée. Par exemple les roms vous savez très très bien qu'il y a des gens qui les déposent aux carrefours

**Madame CHABAB :**

Oui mais les roms ce n'est pas le même débat !

**Monsieur RIAH :**

Allez à Paris Nord vous allez voir qu'il y a beaucoup de gens qui...

**Madame CHABAB :**

On n'est pas dans le même débat là.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH laissez Madame CHABAB terminer.

**Madame CHABAB :**

Là, je te parle des migrants



**Monsieur RIAH :**

Ce ne sont pas des migrants mais des gens qui cherchent un meilleur avenir, c'est leur droit.

**Madame CHABAB :**

On est encore dans le cliché.

**Monsieur RIAH :**

Ce n'est pas un cliché, moi j'ai parlé avec eux, ils parlent arabe et je les comprends. Ils me disent qu'ils veulent aller en Angleterre ils ne me disent pas je fuis daesh.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH arrêtez.

**Monsieur RIAH :**

Daesh c'est nous qui le faisons fonctionner.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH stop.

**Monsieur RIAH :**

Qui a financé daesh ?

**Monsieur le Maire :**

Monsieur RIAH stop.

**Monsieur RIAH :**

C'est l'OTAN.

**Monsieur le Maire :**

Au départ on parlait de machines à laver. Je veux bien que l'on ouvre un débat mais il faut savoir le clore à un moment donné sinon on ne s'en sortira pas. Madame CHABAB terminez s'il vous plait.

Monsieur RIAH intervient mais le micro n'est pas ouvert.

**Monsieur le Maire :**

Non vous avez largement parlé.

**Monsieur RIAH :**

Les médias vous font pleurer quand ils veulent. Quand c'est la Syrie ils vous font pleurer parce qu'ils ont un agenda économique derrière mais quand c'est le Yémen, il n'y a pas d'agenda économique derrière, derrière il y a le pétrole saoudien donc on se taira. Donc votre humanisme, il est biaisé. En fait vous nourrissez ceux qui sont impérialistes.

**Monsieur le Maire :**

Non.

**Monsieur RIAH :**

Ils utilisent cette solution là.

**Madame CHABAB :**

C'est pour cela que j'ai bien précisé que peu importe d'où ils viennent du Yémen, de la Syrie où d'ailleurs, cela m'importe peu. Je sais qu'il y a des hommes, des femmes et des enfants qui sont à la rue et aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ?

**Monsieur RIAH :**

On les ramène chez soi. Chacun les ramène chez lui. C'est ça l'humanisme c'est commencé par son argent.

**Madame CHABAB :**

Pour les machines à laver je suis pour que l'on donne des dons à Emmaüs et UTOPIA qui au quotidien accompagnent la démarche d'humanisme

## **VI. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 21 MARS 2017**

**Prochain conseil municipal le mardi 10 octobre 2017 à 18h00**

### **Monsieur le Maire :**

Merci et bonnes vacances pour ceux qui vont en prendre.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 11h00.**

